Niveau(x) d'enseignement : 0 Numéro EDUQ : 9270294
Centre d'intérêt : 250

Table ronde des jeunes des communautés culturelles (1990 : Province de Québec)

Identité et intégration : rapport-synthèse / de la Table ronde des jeunes des communautés culturelles (tenue le 1er mars 1990) ; Conseil des communautés culturelles et de l'immigration. -- Montréal : Le Conseil, 1991.
71 p. ; 28 cm.

Notes bibliogr. au bas des p.

ISBN 2-550-22313-6

Vedette(s)-secondaire(s) : Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec

Descripteur(s) : Communauté culturelle * Jeune * Image de soi * Adaptation scolaire * Adaptation sociale * Marché du travail * Opinion de l'étudiant

Le présent document a pour but de présenter, le plus fidèlement possible, un bref résumé des délibérations de la Table ronde du 1er mars ainsi que des suggestions faites lors des entrevues menées auprès des jeunes des minorités en difficulté d'adaptation scolaire. Deux thèmes ont fait l'objet des discussions : identité et image de soi et accès au marché du travail. La synthèse des entrevues auprès des jeunes dresse un tableau sommaire de la situation sociale et familiale des jeunes en difficulté, résume ce qu'ils pensent de leur vécu en tant que membres des communautés culturelles ou des minorités visibles habitant l'agglomération montréalaise. Les textes des interventions des personnes-ressources apparaissent intégralement aux annexes 1, 2, 3 et 4 du document.

Type de document :

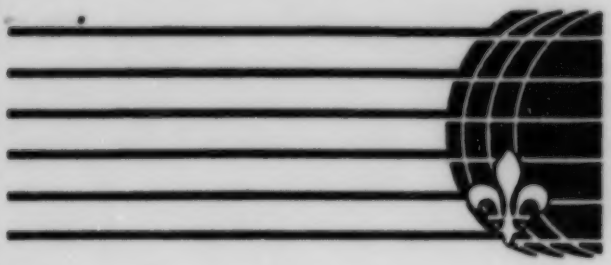

CONSEIL
DES
COMMUNAUTÉS
CULTURELLES
ET DE
L'IMMIGRATION

IDENTITÉ ET INTÉGRATION

RAPPORT-SYNTHÈSE DE LA
TABLE RONDE DES JEUNES
DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Québec

IDENTITÉ ET INTÉGRATION

RAPPORT-SYNTHÈSE DE LA
TABLE RONDE DES JEUNES
DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Québec

Coordination: Jacques Johnson
Traitement de texte: Mireille Demers

Dans ce document, le générique masculin
est utilisé de façon épicène

DÉPÔT LÉGAL, troisième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-22313-6

CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES
ET DE L'IMMIGRATION

IDENTITÉ ET INTÉGRATION

Rapport-synthèse

de la

Table ronde des jeunes

des communautés culturelles

Août 1991

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION 1

REMERCIEMENTS 3

TABLE RONDE DU 1er MARS 1990 5
- Séance d'ouverture 5
  - Discours de la Présidente et des invités d'honneur 5
- Le compte rendu de la Journée des jeunes du 17 février 1990 8
  - Thème I: Identité et image de soi 8
  - Thème II: Accès au marché du travail 10
- Mise en commun des travaux en atelier 12
  - Atelier I 12
  - Atelier II 14
  - Atelier III 16
  - Atelier IV 18
- Clôture de la journée 20

ENTREVUES AUPRÈS DE JEUNES DES MINORITÉS EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION 21
- Avant-propos 23
- Démarche méthodologique 23
- La famille 24
- L'école 24
- Les relations grégaires 26
- Conclusion 26

ANNEXES 29
- Annexe 1 - Intervention de M. Pierre Noël 31
- Annexe 2 - Intervention de M. Joseph Lévy 35
- Annexe 3 - Intervention de Mme Alberte Ledoyen 39
- Annexe 4 - Intervention de Madame Marie-Thérèse Chicha-Pontbriand 49
- Annexe 5 - Groupe de travail du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur la tenue d'une Table ronde des jeunes des communautés culturelles 59
- Annexe 6 - Les participants à la Journée des jeunes du 17 février 1990 61
- Annexe 7 - Programme de la Table ronde du 1er mars sur les jeunes des communautés culturelles: identité et intégration 63
- Annexe 8 - Les participants à la Table ronde du 1er mars 1990 65
- Annexe 9 - Conseil des communautés culturelles et de l'immigration 71

PRÉSENTATION

En 1990, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, alors présidé par madame Juanita Westmoreland-Traoré, avait jugé important de réaliser des rencontres où les jeunes des communautés culturelles pouvaient réfléchir ensemble sur des questions de leur identité et de leur intégration sociale et économique dans la société québécoise. L'un des objectifs visés par ces rencontres était de réunir en un même forum des jeunes, des parents, des chercheurs, des associations, des spécialistes intéressés par l'intégration des jeunes issus des communautés culturelles à la société québécoise dans le but de promouvoir la concertation pour la conception et la réalisation de nouveaux projets économiques et sociaux. En novembre 1989, un groupe de travail du Conseil a alors été créé afin de déterminer les orientations et les thèmes devant servir à la tenue d'une **Table ronde** sur la situation des jeunes des communautés culturelles[1].

Une réunion préparatoire a eu lieu le 17 février où se sont réunies une cinquantaine de personnes, pour la plupart des jeunes issus des communautés culturelles, qui se sont interrogées et exprimées sur leur situation et les problèmes qui leur sont spécifiques[2].

Cette rencontre était suivie, le 1er mars 1990, d'une deuxième rencontre regroupant cette fois une centaine de personnes, jeunes et adultes, spécialistes et observateurs, dans le but de réfléchir sur la situation et le devenir des jeunes issus des communautés culturelles dans la société québécoise[3]. À la première rencontre comme à la seconde, les thèmes de réflexion ont été les mêmes: **Identité et image de soi** et **Accès au marché du travail**.

À la réunion du 1er mars, cinq jeunes présents à la Journée du 17 février ont été invités à présenter les délibérations et les suggestions apportées dans les divers ateliers ce jour-là par les jeunes issus des communautés culturelles sur les deux thèmes déjà mentionnés. Les participants[4] se sont ensuite réunis en quatre ateliers de travail portant toujours sur les deux mêmes thèmes,

---

[1] Voir annexe 5, le Groupe de travail du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur la tenue d'une Table ronde des jeunes des communautés culturelles.

[2] Voir annexe 6, les participants à la Journée du 17 février 1990.

[3] Voir annexe 7, le programme de la Table ronde sur la situation des jeunes des communautés culturelles du 1er mars 1990.

[4] Voir annexe 8, les participants de la Table ronde du 1er mars 1990.

chacun débutant par une présentation d'une personne-ressource. On retrouve un résumé succinct des principales interventions des participants à partir de la page 12 de ce document alors que les textes des personnes-ressources apparaissent intégralement aux Annexes 1, 2, 3 et 4 du présent rapport.

Au cours de la réunion générale du matin et des ateliers qui lui ont succédé, plusieurs participants se sont exprimés sur l'utilité de se pencher sur les problèmes des jeunes des communautés culturelles en difficulté d'adaptation scolaire. Par conséquent des entrevues portant sur l'école, la famille et le marché du travail ont été menées, dans les semaines qui ont suivi cette Table ronde, auprès de jeunes issus des communautés culturelles et de jeunes des minorités visibles ainsi que d'animateurs de quartier. On retrouve ci-après, à la page 23, un résumé-synthèse de ces entrevues.

Le présent document a pour but de présenter, le plus fidèlement possible, un bref résumé des délibérations de la Table ronde du 1er mars, ainsi que des suggestions faites lors des entrevues menées auprès des jeunes des minorités en difficulté d'adaptation scolaire. Nous espérons que ce rapport saura être utile à tous ceux et toutes celles qui s'intéressent à l'amélioration des conditions de vie des jeunes des communautés culturelles.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier ceux et celles qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation du présent document et, notamment, les animateurs, les personnes-ressources, les rapporteurs et tous les participants aux ateliers de la **Table ronde** sur la situation des jeunes des communautés culturelles du 1er mars 1990 et de la journée préparatoire du 17 février 1990. À cette liste de personnes, nous voulons ajouter les membres du groupe Québec Multi-Plus ainsi que madame Camille Tardieu et monsieur Georges Dussault, qui ont travaillé à l'organisation de ces deux journées.

Nous désirons souligner aussi la participation des membres du groupe de travail chargé de guider le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration dans les orientations à prendre quant à l'organisation, à la fois de la Journée préparatoire des jeunes du 17 février 1990 et de la **Table ronde** du 1er mars 1990. Les suggestions de ce groupe de travail présidé par Mme Juanita Westmoreland-Traoré ont été des plus utiles.

Nous tenons également à remercier les autorités du Conseil scolaire de l'île de Montréal, et plus particulièrement son président, M. Jacques Mongeau, de nous avoir si bien accueillis à son siège social et d'avoir mis des locaux à notre disposition pour la rencontre du 1er mars 1990.

TABLE RONDE DU 1er MARS 1990

Séance d'ouverture

Discours de la Présidente et des invités d'honneur

Dans son discours d'ouverture de la Table ronde du 1er mars 1990, la présidente à l'époque du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, madame Juanita Westmoreland-Traoré, a tenu à rappeler les objectifs qui avaient inspiré la tenue de la Table ronde et les raisons qui avaient mené le Conseil à l'organiser.

«Il s'agit, a-t-elle affirmé, d'assurer la participation pleine et entière des jeunes des communautés culturelles dans notre société. La Table ronde, qui nous réunit aujourd'hui, fait suite à la journée de consultation auprès des jeunes du 17 février 1990 et qui s'intitulait: *Identité et intégration, parole aux jeunes des communautés culturelles*. Les préoccupations qu'ils ont exprimées alors seront au centre de nos discussions et, comme participants, ils seront appelés à jouer un rôle actif tout au long de la journée.»

Madame Westmoreland-Traoré a rappelé la volonté du CCCI d'être bien au fait de tous les besoins et attentes afin qu'il puisse assurer le suivi des propositions qui pourraient être retenues, en adoptant des avis, en effectuant des recherches ou en procédant à des consultations ultérieures.

Enfin, en plus d'encourager la diffusion du compte rendu de la Table ronde, le Conseil a pour objectif *d'étudier l'opportunité d'inviter le Gouvernement à formuler un énoncé de politique adapté à la réalité des jeunes des communautés culturelles et qui tienne compte de la diversité de leurs conditions socio-économiques.*

Après avoir rappelé les principaux objectifs poursuivis par cette activité, madame Juanita Westmoreland-Traoré a déclaré que «... cette Table est nécessaire parce que nous travaillons tous sur une réalité très mouvante et difficile à cerner. Le concept de l'intégration fait l'objet de grands débats. À chaque jour, il y a de nouvelles prises de position. Souvent, la question est vue sous l'angle de la francisation, parfois sous l'angle des critères de sélection des immigrants. D'autres personnes sont à la recherche de seuils optimaux. Nous pensons que le Conseil peut aider à faire avancer le débat en réunissant autour de cette Table les jeunes eux-mêmes d'abord, les personnes qui sont responsables du dossier des communautés culturelles dans les établissements publics et parapublics ensuite et, finalement, les représentants des associations de parents et des chercheurs.»

Reprenant à son compte le thème même de la Table ronde, madame Westmoreland-Traoré a affirmé que «le concept de l'intégration s'articule autour de deux axes principaux: l'identité et l'accès à l'emploi». Et cette affirmation est encore plus vraie chez les jeunes.

Elle a insisté sur les diverses réalités qui se présentent aux jeunes des communautés culturelles. «Ces jeunes vivent des réalités multiples selon leurs caractéristiques raciales, leur condition socio-économique, leur appartenance culturelle et leur identification à des groupes ethniques minoritaires dans notre société. Je suis de plus en plus convaincue que les difficultés d'intégration de certains groupes sont plus prononcées que celles d'autres groupes pour des raisons qui leur sont propres et qui sont indépendantes de leur volonté. Il nous semble que cette réalité doit se refléter dans nos délibérations».

Quant à M. Jacques Mongeau, président du Conseil scolaire de l'Ile de Montréal, qui a gracieusement ouvert des locaux au CCCI pour la tenue de la Table, il a souligné, dans un mot de bienvenue, que «l'éducation interculturelle est une réalité qui nous interpelle» et, à cet égard, son organisme a été et demeure un «lieu privilégié de réflexion et de concertation pour les intervenants du monde scolaire montréalais.» Faisant mention des travaux de recherche menés dans ce domaine par son propre organisme, il a déclaré que, à son avis, les liens unissant le Conseil scolaire de l'Ile de Montréal aux diverses associations regroupant des représentants des communautés culturelles «doivent demeurer étroits et forts».

Pour sa part, M. Normand Cherry, ministre délégué aux Communautés culturelles, a souligné l'intérêt de la Table ronde en déclarant aux participants qu'«il est important que nous permettions aux jeunes des communautés culturelles de s'exprimer afin que nous puissions mieux connaître leurs aspirations et les aider à les atteindre. Il est également important que des personnes comme vous qui travaillez avec les jeunes, aussi bien à l'école que dans les organismes sociaux, aient la chance d'entendre les jeunes s'exprimer (...) et de partager vos expériences car, en matière d'intégration, nous avons besoin de toutes les forces vives de notre société pour aider le processus d'insertion des membres des communautés culturelles».

Le Ministre a alors fait état des divers programmes et activités du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration qui visent à faciliter l'intégration des jeunes et des adultes des communautés culturelles à la société francophone, qu'il s'agisse des programmes d'accès à l'égalité en emploi déjà existants ou de ceux «que nous nous apprêtons à annoncer», de travaux de recherche permettant «l'élaboration de programmes de formation mieux ajustés et plus efficaces», ou encore de la tenue de réunions de réflexion ou de tables rondes centrées sur l'école et le travail.

«Nos programmes, a-t-il dit, sont de création récente et nous savons qu'ils n'ont pas aplani tous les obstacles; mais je suis persuadé qu'en les multipliant, comme nous voulons le faire, nous pourrons, à moyen terme, réussir à atteindre notre objectif d'assurer une pleine participation de tous à la vie économique du Québec».

Selon le Ministre, «tant que nous acceptons que des hommes et des femmes se voient refuser un emploi, un logement, ou n'ont pas accès à certains services parce qu'ils sont d'origine différente, nous pénalisons toute la société parce que ces personnes ne peuvent contribuer entièrement au développement du Québec.» En ce qui a trait à l'école, monsieur Cherry l'a décrite comme un lieu privilégié d'éducation à la pluralité et à la diversité.

«L'école, a-t-il énoncé, doit non seulement être la pierre d'assise de l'apprentissage du français mais également l'assise de la participation entière à la vie communautaire. C'est le plus souvent là où les jeunes, venus d'ailleurs, apprennent à connaître et à apprécier le Québec. En outre, l'école doit être le premier endroit où les jeunes de toutes origines sentent qu'on leur donne des chances égales».

Le compte rendu de la Journée des jeunes du 17 février 1990

Thème I: Identité et image de soi

Pour aborder le premier thème de la **Table ronde**, soit celui de l'identité et l'image de soi, les organisateurs ont donné la parole à deux participantes de la Journée des jeunes qui avait eu lieu le 17 février 1990, soit mesdames Amanlee Choo Foo et Aurania Georgoulas. Toutes deux ont fait part des délibérations et des suggestions apportées par les jeunes issus des communautés culturelles, aux divers ateliers lors de cette journée de réflexion.

- En matière d'**éducation**, les jeunes souhaitent que le gouvernement favorise la présence d'enseignants de diverses origines auprès des jeunes fréquentant l'école et que le corps professoral, dans son ensemble, soit sensibilisé à la composition de plus en plus diversifiée de la société québécoise.

- Parmi les moyens concrets d'**intégration des enfants et des adolescents**, on propose l'étude de la Charte des droits de la personne, la réalisation de jeux visant l'éducation interculturelle dans les garderies et l'instauration d'activités parascolaires qui aient de l'attrait pour les jeunes des communautés culturelles et qui soient de nature à favoriser le rapprochement entre les ethnies dans les écoles.

- En ce qui a trait aux **mécanismes d'intégration**, les jeunes ont exprimé le souhait que le gouvernement crée un ministère de la Jeunesse et qu'une partie du budget de ce ministère puisse être tout spécialement consacrée à l'intégration des jeunes des communautés culturelles à la société québécoise.

  Trois mécanismes d'intégration ont été particulièrement soulignés:

  - renseignements aux parents immigrants sur les ressources existant dans la communauté pour aider leurs enfants à s'intégrer plus rapidement;
  - révision du système d'accueil à l'école de façon à favoriser une meilleure intégration de ces élèves;
  - accélération du traitement des cas de revendicateurs du statut de réfugié.

- En matière de **services**, les jeunes exhortent le gouvernement à adapter ses lois et ses services aux besoins des membres des communautés culturelles, tout en incitant les établissements à caractère public ou parapublic à travailler en concertation avec les groupes ethniques pour résoudre les problèmes qui leur sont particuliers.

- Pour ce qui est des **médias**:

  - Les jeunes participants souhaiteraient tout d'abord retrouver dans l'appareil médiatique une sorte de microcosme de la société québécoise. Ils désireraient ainsi que soient accentués les efforts pour que la presse écrite et électronique renvoie aux communautés culturelles une image qui tienne compte de toute la réalité sociologique. Ainsi les groupes ethniques ne seraient pas dans la nécessité de recourir à des supports particuliers de diffusion et d'information comme la création d'un journal pluriculturel.

  - Comme élément concret d'actualisation de la présence des membres des communautés culturelles dans les médias, on souhaite que les médias mettent davantage en évidence les réussites sociales et économiques des membres des communautés culturelles afin de fournir des modèles aux jeunes.

- Enfin, en ce qui a trait à la **culture**, les jeunes ont exprimé l'avis que la Fête nationale du Québec, le 24 juin, propose des activités tenant compte de la présence des communautés culturelles et de leur apport à la société québécoise.

- Thème II: Accès au marché du travail

Sur le second thème, celui du marché du travail, trois jeunes Québécois issus des communautés culturelles, soit madame Anupa Bir et messieurs Pierre-Constantin Charles et Luc Rabouin, ont fait part des préoccupations et des suggestions qui ont été exprimées lors de cette journée de réflexion.

Mais, avant d'en faire la présentation, ils ont tenu à transmettre leur perception de l'expérience vécue lors de cette **Journée des jeunes** du 17 février 1990. Selon eux, les problèmes rencontrés par la quarantaine de jeunes réunis à cette occasion étaient identiques. En outre, comme l'a expliqué M. Pierre-Constantin Charles, «étant donné que c'est nous qui sommes confrontés aux problèmes, je pense qu'il est tout à fait normal que nous puissions participer aux solutions.»

- En matière d'**accès au marché du travail**, les jeunes des communautés culturelles ne doivent pas s'isoler mais doivent, au contraire, participer à toutes les activités économiques, politiques et sociales.

- Le gouvernement ne peut pas se contenter de vagues annonces de création d'emplois pour les groupes ethniques mais doit établir une politique réelle d'embauche pour les jeunes en collaboration avec le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, tout en réservant une partie de ces emplois aux jeunes des communautés culturelles et, particulièrement, aux membres des minorités visibles.

- Les minorités visibles doivent être représentées dans les organismes publics, parapublics et privés.

- Les politiques d'accès à l'égalité doivent être renforcées et les membres des communautés culturelles ne doivent être contraints d'occuper des emplois de soutien exclusivement.

- L'esprit d'entreprise des membres des communautés culturelles doit être stimulé par une plus grande accessibilité aux prêts et aux subventions.

- Les études supérieures doivent être encouragées par l'octroi de prêts et bourses.

- Les programmes de stage au premier cycle universitaire doivent être élargis afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes des communautés culturelles d'y accéder.

- Les jeunes provenant des pays étrangers et étudiant au Québec devraient débourser les mêmes frais de scolarité que tous les Québécois et devraient avoir le droit de travailler.

Mise en commun des travaux en atelier

C'est à partir des sujets traités au cours de la journée du 17 février 1990 ainsi que des délibérations et suggestions rapportées précédemment par des représentants des jeunes issus des communautés culturelles que les participants à la Table ronde du 1er mars ont amorcé cette réflexion sur les deux mêmes thèmes: Identité et image de soi et Accès au marché du travail.

ATELIER 1

Animatrice: Mercédès Barcelo-Chornet
Personne-ressource: Pierre Noël
Rapporteuse: Caroline Méthot

Thème: Identité et image de soi

- Les enseignants doivent être sensibilisés à la présence des membres des communautés culturelles. Les activités de recyclage des enseignants doivent tenir compte des enfants allophones dans les classes, pour permettre aux enseignants d'adapter leur enseignement à cette nouvelle réalité.

- On devrait susciter la participation des parents des communaatés culturelles aux comités d'écoles afin que les problèmes vécus par les enfants, de quelque origine qu'ils soient, fassent aussi l'objet de discussions.

- On devrait ouvrir l'école aux parents des communautés culturelles pour qu'ils puissent travailler avec les enseignants et mieux leur faire connaître leur culture.

Thème: Accès au marché du travail

- Puisque l'accès à certains programmes d'études universitaires est contingenté (par exemple, en médecine, en génie, en comptabilité, en droit), il faudrait donner priorité à des candidats des communautés culturelles à compétence égale et dont les résultats sont de même niveau que les autres candidats de même discipline.

- Il faudrait susciter l'intérêt chez les jeunes des communautés culturelles à choisir des métiers ou des corps d'emploi vers lesquels ils s'orientent moins souvent (par exemple, la police).

- Il faudrait créer des conditions favorables à l'intégration du jeune travailleur dans son milieu de travail, c'est-à-dire sensibiliser non seulement l'employeur mais aussi l'employé afin que celui-ci se sente à l'aise dans son nouvel emploi.

- Il faudrait que les employeurs soient davantage présents dans les débats sur l'intégration des jeunes des communautés culturelles au marché du travail.

- Il faudrait que soit mise en place une banque d'emplois pour les jeunes qui ne poursuivront pas leurs études secondaires ou collégiales.

- Il faudrait s'assurer que les cours de formation professionnelle offerts dans les écoles secondaires soient connus des parents des communautés culturelles et que les jeunes soient bien renseignés sur les salaires, les conditions de travail et la valeur des métiers enseignés (ex: soudeur, électricien).

- Dans les quartiers, il faudrait créer des comités formés de jeunes des communautés culturelles afin de leur donner la parole et de les orienter, le cas échéant.

- La publicité et les médias devraient signaler, de façon plus systématique et plus dynamique, la présence de membres des communautés culturelles dans des emplois valorisants et rémunérateurs. Ces réussites pourraient servir de modèles aux jeunes.

- Il faudrait encourager la concertation, sur l'île de Montréal, de tous les organismes et de toutes les municipalités qui ont mis sur pied des comités traitant des relations interethniques afin que se fasse une mise en commun de toutes les expériences.

- Il faudrait que le gouvernement s'assure, en ce qui a trait à l'équité en emploi, que les compagnies respectent les politiques d'embauche.

- Il faudrait que s'établisse une meilleure coordination entre tous les niveaux d'intervention afin d'obtenir de meilleurs résultats.

ATELIER II

Animateur: Wladimir Jeanty
Personnes-ressources: Alberte Ledoyen
Joséphine Quallenberg
Rapporteuse: Shirley Giraud

Thème: Identité et image de soi

Les participants ont surtout discuté de la reconnaissance et de la valorisation des différences *tout en tenant compte des ressemblances*.

Sur ce thème, peu de suggestions ont été formulées et on a préféré plutôt discuter des délibérations et des suggestions apportées lors de la journée du 17 février.

- Le gouvernement devrait inclure des travaux pratiques visant l'éducation interculturelle, dans les activités des garderies et dans les programmes des écoles primaires et secondaires.

- Le recyclage des enseignants devrait tenir compte de la diversité d'origine des enfants qui leur sont confiés.

Une suggestion a cependant été ajoutée:

- Le ministère de l'Éducation devrait adopter une politique claire en matière d'éducation interculturelle en se basant sur les expériences vécues en milieu pluriethnique et cette politique devrait être appuyée par des mesures financières appropriées.

Thème: Accès au marché du travail

Cet atelier a apporté des précisions à des suggestions formulées auparavant:

- L'esprit d'entreprise des membres des communautés culturelles doit être encouragé par une plus grande accessibilité aux prêts et aux subventions.

- Les programmes de stage de l'ordre secondaire, des collèges et du premier cycle des universités doivent être élargis afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes des communautés culturelles d'y accéder.

Selon les participants, la dernière suggestion permettrait aux jeunes des communautés culturelles d'être mieux préparés pour affronter le milieu du travail.

Puis, trois nouvelles demandes ont été formulées:

- encourager la formation d'organismes de promotion venant du milieu des affaires pour favoriser l'insertion des jeunes des communautés culturelles au marché du travail;

- mettre sur pied un programme d'apprentissage du français sur les lieux de travail pour faciliter l'intégration des jeunes des communautés culturelles;

- mettre à l'ordre du jour du prochain Forum sur l'emploi la question de l'insertion des jeunes des communautés culturelles au marché du travail.

ATELIER III

Animateur: Kofi Sordzi
Personnes-ressources: Joseph Lévy
Daniel Lachapelle
Rapporteur: Pierre-Constantin Charles

Thème: Identité et image de soi

Plusieurs des participants de cet atelier ont exprimé l'avis que les personnes présentes lors de la journée du 17 février 1990 ne représentaient pas toutes les catégories de jeunes des communautés culturelles, notant l'absence des jeunes des milieux populaires.

L'atelier a, par ailleurs, soumis les suggestions suivantes:

- les jeunes Québécois de toutes origines devraient être présents aux tables de discussion et de consultation afin qu'il y ait une concertation générale de la collectivité;

- le gouvernement devrait favoriser la création d'une table de concertation jeunesse où les jeunes Québécois de toutes origines pourraient travailler ensemble à préparer une meilleure société;

- le Secrétariat à la Jeunesse devrait être accessible aux jeunes des communautés culturelles et un bureau devrait être établi à Montréal afin que leurs activités puissent connaître une plus large diffusion;

- les ministères dont la vocation leur permet d'intervenir de près ou de loin auprès des jeunes devraient être invités à se doter d'une politique d'accueil exempte de toute discrimination et leur action devrait être coordonnée par le Secrétariat à la Jeunesse;

Thème: Accès au marché du travail

Lors des débats, les participants ont attaché beaucoup d'importance à la conjoncture économique actuelle. S'il est vrai que le taux de chômage est élevé chez tous les jeunes en général, il faut noter qu'il est encore plus alarmant chez certaines communautés visibles, en particulier chez les jeunes des communautés haïtienne et jamaïquaine.

Les suggestions suivantes ont été formulées:

- sensibiliser les entreprises privées et les inviter à participer aux tables de discussions;
- sur le sujet de l'emploi, favoriser la création d'une table de concertation des jeunes des communautés culturelles et de la collectivité en général d'où émaneront des suggestions communes;
- le gouvernement devrait préconiser une politique qui appuierait et favoriserait la création d'emplois;
- les activités des jeunes des communautés culturelles devraient être intégrées à celles du Secrétariat à la Jeunesse pour éviter le double emploi.

ATELIER IV

Animateur: Maurice Chalom
Personnes-ressources: Marie-Thérèse Chicha-Pontbriand
Rosemay Eustache
Rapporteur: Luc Rabouin

Thème: Identité et image de soi

Notons tout d'abord que les membres de ce groupe ont désiré par principe, appuyer toutes les suggestions formulées par les jeunes à l'occasion de la journée du 17 février 1990. Cependant, ils considèrent que la formulation des suggestions présentées lors de la journée du 17 février 1990 devrait être améliorée afin d'éviter des ambiguïtés. De plus, ils estiment que l'accent ne doit pas être mis uniquement sur les communautés culturelles car, *«ce qui est important, ce sont les relations entre les communautés culturelles et la société québécoise»*. Enfin, l'atelier favorise les études sur les communautés culturelles établies depuis longtemps au Québec afin d'aider à mieux comprendre les mécanismes d'intégration.

- L'éducation

  Comme dans les écoles plusieurs aspects de la gestion sont déterminés par les conventions collectives, il faudrait conférer plus de pouvoir à l'employeur pour qu'un programme d'accès à l'égalité ait quelque chance de succès.

  On ne devrait laisser subsister aucune ambiguïté et éviter de faire croire que la Charte des droits et libertés ne concerne que les communautés culturelles. Elle a été rédigée pour tous les Québécois.

  Les activités parascolaires devraient être prises en charge par les municipalités et favoriser des activités multiculturelles. Quant à l'école, elle pourrait proposer des études surveillées à la fin de la journée et permettre à des spécialistes d'aider les jeunes les plus en difficulté d'apprentissage.

- **L'âge**
  Les membres de l'atelier ont tenu à préciser que l'âge d'une personne pouvait être une forme d'exclusion sociale qui n'est pas limitée au milieu de travail.

- **La terminologie**
  Lorsqu'on parle de communautés culturelles, communautés visibles, ces mots véhiculent des concepts qui ne correspondent pas toujours à la juste réalité. Il reste à inventer le vocabulaire approprié.

- **Les mécanismes d'intégration**
  La création d'un ministère de la Jeunesse est fondamentale et celui-ci aurait pour but de regrouper les services offerts aux jeunes.

Thème: Accès au marché du travail

Les membres de l'atelier soulignent les problèmes engendrés par l'accroissement du nombre d'emplois précaires. Ils désirent également attirer l'attention sur la discrimination dont font preuve certains employeurs envers les jeunes des communautés culturelles.

On exprime le voeu que le gouvernement et les syndicats établissent des programmes de formation interculturelle en milieu de travail et qu'on donne priorité aux programmes d'accès à l'égalité là où des emplois sont offerts. La création de nouveaux emplois pourrait être un moyen d'aider tous les jeunes travailleurs.

Clôture de la journée

À la réunion de clôture, madame Westmoreland-Traoré, a dit retenir, comme première impression, l'importance du débat «et le fait que ce débat nous prend tous au plus profond de nous-mêmes». Elle a reconnu la pertinence d'élargir la discussion en y associant de plein droit des représentants de la société québécoise dans son ensemble, qu'il s'agisse du milieu des affaires, de celui de l'éducation et des secteurs public et parapublic. A son avis, le succès de la rencontre ne fait pas de doute. Les suggestions, a-t-elle ajouté, sont diversifiées et constituent un apport à ce qui avait déjà été discuté et proposé par les jeunes, le 17 février 1990.

En guise de conclusion, madame Westmoreland-Traoré a cité le généticien Albert Jacquard: «Moi, je ne suis pas comme les autres, bien sûr, car mon patrimoine génétique, fruit d'une double loterie, est unique. Unique, aussi, l'aventure que j'ai vécue. Ce que j'ai en commun avec tous les autres, c'est le pouvoir, à partir de ce que j'ai reçu, de participer à ma propre création. Encore faut-il qu'on me laisse faire[5]».

[5] Jacquard, Albert, *Moi et les autres*, Paris, Édition du Seuil, 1983, p. 139.

ENTREVUES AUPRÈS DE JEUNES DES MINORITÉS EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION

RÉSUMÉ-SYNTHÈSE

Par
Ruix-Léonel Jacques

Avant-propos

Le résumé-synthèse qui suit a déjà fait l'objet d'une première explication en pages liminaires. Il serait bon de préciser, toutefois, que les personnes responsables de la consultation se sont adressées aux organismes communautaires de loisir et d'aide à la jeunesse. C'est sur les lieux mêmes où ceux-ci se réunissent qu'une trentaine de jeunes et d'animateurs de différents quartiers de Montréal et de la banlieue ont été interviewés au cours du mois de juin 1990.

Le présent document dresse un tableau sommaire de la situation sociale et familiale des jeunes en difficulté, résume ce qu'ils pensent de leur vécu en tant que membres des communautés culturelles ou des minorités visibles habitant l'agglomération montréalaise. Il conclut sur quelques suggestions qui pourraient servir de base à l'élaboration d'études ou de recherches plus approfondies.

Démarche méthodologique

La formule *atelier de discussion* retenue pour ces entrevues visait à circonscrire la nature et les causes de la mésadaptation des jeunes des minorités ethniques en difficulté scolaire. La grille *d'entretien semi-directif* constituée à partir des thèmes retenus (la famille, l'école, les amis, les difficultés rencontrées) a permis à ces jeunes d'échanger sur leurs points de vue, leurs opinions ou leurs réflexions à propos de sujets pour lesquels ils ont un grand intérêt. Cette formule nous a permis de rencontrer des jeunes en groupes et parfois, quand les circonstances s'y prêtaient, de façon individuelle. La rencontre seul à seul permet d'obtenir plus de renseignements à caractère personnel et, par voie de conséquence, plus de renseignements sur la perception et le vécu d'une situation, alors que l'entretien de groupe autorise plus de dynamisme entre les interlocuteurs et plus de réflexions diversifiées et contradictoires exprimées sur le vif mais apporte moins de richesse dans la cueillette de données touchant l'individu.

Les entrevues réalisées avec les adolescents des minorités ethniques nous ont permis d'évaluer, à partir de leurs perceptions, les difficultés d'intégration des jeunes dans la société québécoise. Notons que ces jeunes, pour la plupart, sont nés au Québec.

Les arguments les plus fréquemment invoqués par les jeunes justifient amplement l'inquiétude des personnes intéressées (les directeurs d'école, les travailleurs sociaux, etc.) quant à la nécessité

d'accélérer la mise en place de programmes de sensibilisation et d'éducation interculturelles. Les propos des jeunes illustrent bien comment les mécanismes traditionnels de socialisation, la famille, l'école et sur un autre plan, le marché du travail, devraient les aider à s'adapter à la nouvelle réalité multiculturelle et multiraciale. En fait, les témoignages des adolescents montrent que les transformations accélérées qu'a connues la société québécoise depuis quelques décennies ont fortement contribué à éroder des éléments d'intégration que sont la famille et l'école.

La famille

Le conflit des générations dans la famille est fait d'incompréhension et de valeurs diamétralement opposées. Provenant, pour la plupart, de familles reconstituées ou monoparentales, les jeunes mésadaptés déplorent souvent le fait que les parents n'aient pas de temps à leur consacrer, qu'ils les critiquent constamment et qu'ils prétendent leur imposer des valeurs d'une autre époque ou d'un autre pays. En revanche, les parents réclament plus de participation de leur part aux tâches quotidiennes, jugeant que les enfants doivent collaborer au soutien de la famille.

Les jeunes des communautés culturelles que nous avons rencontrés se sentent tiraillés et écartelés entre les valeurs familiales dont ils veulent se démarquer et les us et coutumes de la société québécoise qu'ils souhaiteraient adopter. Leur désarroi est d'autant plus profond qu'ils se sentent aussi marginalisés socialement. Leur situation ambivalente les pousse à se regrouper avec d'autres jeunes de minorités ethniques entretenant les mêmes sentiments d'insatisfaction et même de révolte contre la famille. Ils s'éloignent alors de la cellule familiale où ils ne trouvent plus leur place et fuient la maison où les parents, emportés par le tourbillon du travail et des tâches ménagères, négligent parfois d'entretenir avec eux le lien de la communication à un âge où ils en ont le plus besoin.

L'école

L'augmentation du nombre d'élèves issus des minorités ethniques et raciales dans les écoles de Montréal et de la banlieue soumet le milieu scolaire à une difficulté supplémentaire que constitue l'intégration. Avec des ressources limitées, particulièrement sur le plan financier, l'école n'est pas en mesure de procéder à l'implantation des structures de soutien pour les adolescents des minorités ethniques en difficulté.

Jadis considérée comme lieu privilégié de socialisation, l'école n'est plus en mesure de remplir l'une de ses fonctions: l'intégration. Les jeunes des minorités ethniques interviewés affirment à ce sujet que, jusqu'à l'âge de douze ou treize ans, ils n'avaient aucun problème de fonctionnement à l'école et qu'ils participaient pleinement à toutes les activités scolaires et parascolaires. Mais, au tout début de l'adolescence, ils commencent à se sentir rejetés par d'autres jeunes Québécois et à entendre plus souvent des propos à caractère raciste. Puis, viennent les coups et les bagarres opposant les jeunes des minorités ethniques à ceux qui forment la majorité. Dès lors, même leurs amis québécois rejoignent le camp de la majorité et les rejettent. Ils sont obligés de se replier sur eux-mêmes, de former leur propre ghetto, si bien que les représentants de la majorité les accusent de se tenir isolés et de refuser de s'intégrer.

Les ghettos de la cour de récréation se transportent aussi dans les salles de classe. Les jeunes des minorités ethniques n'aiment pas certains professeurs, sèchent quelques cours et, finalement, abandonnent. Ils vont grossir les rangs des jeunes décrocheurs qui n'ont pas terminé leurs études et qui sont souvent sans travail.

Les jeunes affirment ne pas se sentir à leur place dans une école qui ne leur dit plus rien, bien qu'ils reconnaissent n'avoir aucune difficulté d'apprentissage.

Certains affirment qu'ils sont toujours plus sévèrement punis pour un acte d'indiscipline que les élèves de la majorité. Ils s'estiment aussi victimes d'injustice dans leur évaluation scolaire. Bref, ils se sentent ostracisés par l'école qui ne répond pas à leurs attentes et ils préfèrent la compagnie de leurs amis qui ont déjà décroché. Ce qu'ils déplorent, par dessus tout, c'est la difficulté d'établir des relations normales avec les représentants de la majorité et avec certains professeurs.

Quant à la discipline, les jeunes considèrent qu'elle manque de cohérence. Trop souvent, ils sont renvoyés de l'école pour ce qu'ils considèrent comme des peccadilles et ils ne peuvent réintégrer leur classe qu'à la suite de l'intervention des parents. Cette façon de procéder n'est pas de nature à résorber les conflits avec leurs parents.

Il faut reconnaître que la plupart des décrocheurs des minorités ethniques et raciales ont peu de critiques de fond à formuler à l'endroit du système scolaire lui-même et des programmes en vigueur. Et ce n'est certes pas cette opinion favorable qui explique le haut taux d'absentéisme et la fréquence de l'abandon scolaire.

Les relations grégaires

L'influence des amis est déterminante dans la plupart des décisions prises par les jeunes décrocheurs des minorités ethniques ou raciales. C'est au sein de leur groupe d'amis que ces adolescents se reconnaissent et se retrouvent vraiment. Presque tous les interviewés confient leur attachement au cercle d'amis et estiment l'appartenance au groupe plus importante que l'identification à la famille. Et, pour faire vraiment partie de certains groupes, les jeunes doivent, selon la règle tacite, jouer les durs, les casseurs. C'est l'engrenage de la violence qui conduit inexorablement vers la délinquance (chapardage, vol à la tire, vol à l'esbroufe) et à la criminalité (vol avec effraction, agression, commerce de drogue).

Malgré toute l'appréhension que manifestent certains jeunes face à la montée de la criminalité au sein de certains groupes, ils déclarent ne pouvoir se passer de l'appui que constituent les groupes de leurs pairs, et veulent y demeurer, tout en étant vigilants, même si certains membres sont *délinquants ou criminels*. Ils avouent sans détour que les amis représentent tout pour eux. C'est au sein de leur groupe qu'ils s'amusent, se détendent et sont heureux. S'éloignant de la famille dont ils se sentent incompris, se désintéressant de l'école où ils n'ont pas le sentiment d'être acceptés, ils se tournent vers le groupe d'amis qui devient rapidement leur seul lieu de socialisation.

Conclusion

La plupart des demandes formulées par les ateliers de la Table ronde du 1er mars 1990 et traitant du thème *Identité et image de soi* peuvent être facilement approuvés, du moins dans leur esprit, par les jeunes qui ont participé aux entrevues sur la **mésadaptation des jeunes des minorités**. Cependant, en tenant compte des opinions exprimées par ces derniers sur les relations vécues au sein de la famille, à l'école et dans les groupes d'amis, on y ajoutera les suggestions suivantes:

- Les ministères et organismes intéressés par la condition féminine et par la situation de la famille devraient assumer une responsabilité accrue dans le processus d'intégration des adultes et des jeunes issus des communautés culturelles à la société québécoise en dénonçant les discriminations particulières que subissent les minorités ethno-culturelles et en formulant les recommandations appropriées.

- Ces mêmes organismes devraient mettre en place des programmes destinés aux familles des jeunes des minorités ethno-culturelles pour les sensibiliser aux multiples causes des difficultés d'adaptation qu'ils rencontrent comme les valeurs différentes, la discrimination et l'isolement.

- Les autorités scolaires de l'agglomération montréalaise devraient:

  - faciliter des rencontres à l'école - avec des thèmes et ordres du jour précis - où parents et enseignants pourraient échanger des points de vue sur la situation particulière des jeunes des minorités ethno-culturelles et des difficultés qu'ils rencontrent tant à la maison qu'à l'école;

  - favoriser la participation réelle des jeunes des minorités ethno-culturelles aux programmes de formation interculturelle, leur permettant de communiquer leurs expériences en matière d'intégration et de discrimination;

  - s'assurer que les cours portant sur l'histoire du Québec fassent mention de l'apport des communautés culturelles à la société d'accueil;

  - encourager, par les activités parascolaires, des rencontres d'ordre ethno-culturel entre divers groupes et, si nécessaire, avec l'aide de personnes-ressources issues des communautés culturelles, peut-être même prévoir des études surveillées.

- Les municipalités devraient accélérer le programme de création de «Maisons de jeunes» et leur procurer les équipements sportifs et récréatifs appropriés.

- Les organismes gouvernementaux intéressés devraient financer les centres communautaires où la réalisation de programmes socio-culturels et d'activités communautaires pourrait attirer les jeunes.

ANNEXES

ANNEXE 1

INTERVENTION DE M. PIERRE NOËL

L'IMAGE DE SOI CHEZ LES JEUNES

Préambule

Le pluralisme ethnique et culturel de la population de l'île de Montréal est un fait tangible car, selon le ministère de l'Éducation du Québec, sur l'ensemble des élèves, 51,67% ont déclaré avoir le français comme langue maternelle, 22,03% l'anglais, 0,02% une langue amérindienne et 26,28% d'autres langues. Le but de cet exposé est précisément de comprendre comment se forme l'image de soi chez les jeunes qui vivent dans un contexte pluraliste.

Considération

Au départ, cet exposé devait traiter de l'image de soi chez les jeunes des communautés culturelles. En considérant que l'image de soi se façonne non seulement à partir des perceptions, des sentiments et des comportements de l'individu lui-même mais également à partir de tout ce qui est véhiculé par son environnement social, j'ai préféré parler de l'image de soi de l'ensemble des jeunes. En effet, les jeunes surtout forment leur image à partir de ce que leur propose la société. Si les perceptions provenant du milieu social sont négatives, ils auront tendance à se former une image d'eux-mêmes qui sera aussi négative. Dès lors, il est possible de prévoir les conséquences fâcheuses des discours et des comportements racistes sur l'image de soi chez les jeunes qui en sont les victimes.

Immigration et image de soi chez les jeunes

L'image de soi que se forge un individu se modifie à chaque changement de situation dans sa vie et à chaque stade de son développement. Nous pouvons ainsi mieux apprécier les ajustements de l'image de soi que provoque, chez les jeunes, l'immigration. Les jeunes immigrants et les jeunes du pays d'accueil qui vivent cette réalité sont appelés à se redéfinir à cause des modifications qui

s'opèrent dans la société qui les entoure. Compte tenu de leur développement psychologique et intellectuel, les écoliers de l'ordre primaire ne réagissent pas de la même façon au problème de l'adaptation que les élèves de l'ordre secondaire qui prennent davantage conscience de l'image d'eux-mêmes en vivant la période de leur adolescence. Ces derniers sont plus sensibles aux préjugés qui sont véhiculés par leur environnement social.

Définition de l'image de soi

L'image de soi que se fait un individu est l'ensemble des perceptions qu'il a de lui-même concernant les multiples facettes de son existence tels que: l'aspect corporel, l'aspect culturel, l'aspect racial, etc. Ce qu'il importe de noter, c'est que tous ces aspects chez l'individu (cette unité dynamique intégrée) sont liés entre eux et doivent être intégrés avec cohérence pour qu'il puisse se former une image de soi rationnelle. Il est à se demander si les expériences que vivent nos jeunes en société favorisent la structuration d'une image d'eux-mêmes qui soit cohérente, constructive et harmonieuse.

Constatations sur certains aspects de l'image de soi dans un contexte pluraliste

Les changements physiologiques que provoque la croissance accélérée de l'adolescence font en sorte que l'aspect corporel des jeunes est en pleine période d'ajustement. Ils sont très préoccupés par leur apparence car ils veulent ressembler à leurs semblables et leur plaire. À cette période de leur vie, le jugement que les jeunes portent sur leur apparence physique influence beaucoup l'image globale qu'ils se font d'eux-mêmes. Dans ce contexte, tout ce qui dévalorise ou déprécie les traits héréditaires d'une race est une source majeure de perturbations de l'image corporelle et de la personnalité des jeunes de cette race. Il n'est pas oiseux de se demander si dans une société multiculturelle, les gens racistes se rendent compte du mal qu'ils font aux jeunes qui sont victimes de leur racisme.

L'image sociale chez les jeunes est une réalité qui prend de plus en plus d'importance avec la crise que connaît la cellule familiale et les difficultés que soulèvent les relations interethniques. Le soi social d'un individu se forme en fonction des liens qu'il établit dans sa relation avec les membres d'un groupe ou avec des individus. Plusieurs de nos jeunes connaissent un développement social perturbé à cause des conflits vécus au foyer et qui mènent le plus souvent à la séparation ou au divorce des parents et à la désorganisation totale de leur famille. Le projet de fonder un foyer à

leur tour est envisagé avec beaucoup de réserve. Il n'y a pas lieu de s'étonner d'une telle réaction puisque ces jeunes n'ont jamais connu de relations valorisantes parents-enfants et qu'ils n'ont pas vécu dans un milieu de grande cohésion familiale et sociale. A cause de la dislocation de la cellule familiale, de paroles et de gestes à portée raciste et d'un manque d'activités d'intégration sociale, les adolescents sont portés à se regrouper selon leur appartenance ethnique ou raciale. Ils se sentent davantage en sécurité, ils ont moins peur d'être rejetés et ils peuvent développer un certain sentiment de puissance. Les plus perturbés sont même portés à adopter des comportements délinquants.

L'image morale chez les jeunes est assez conflictuelle à cause des valeurs qui opposent leur milieu familial et leur milieu social. Les parents veulent continuer à élever les jeunes selon leurs principes moraux traditionnels en oubliant l'impact des principes différents véhiculés par le milieu social. Ce conflit est plus intense dans un contexte multiethnique ou chaque groupe a un sens différent des valeurs. Les jeunes alors se sentent tiraillés et déchirés par ces contradictions. Ils ont de la difficulté à trouver leur identification et à se former une image morale cohérente.

L'image culturelle chez les jeunes dans le contexte québécoir est aussi conflictuelle, compte tenu des problèmes linguistiques auxquels ils sont confrontés. Nombre de jeunes ont de la difficulté à se définir comme francophones même s'ils parlent français. Pour eux, être francophone signifie que le français est la langue maternelle. En réalité, un jeune pour qui le français est la langue d'usage et qui en possède la maîtrise est un francophone. La confusion qui entoure cette question amène les jeunes à concevoir leur image à partir de leur culture d'origine seulement. Il est essentiel dans une société que ses membres aient une langue commune pour mieux se comprendre et mieux vivre ensemble.

Conclusion

Pour conclure, il est à noter que l'image de soi chez les jeunes se révèle assez conflictuelle et que cette situation s'explique par leur état d'adolescent et leur pluralisme ethnique et racial. Il est nécessaire que tous les conflits, peu importe la cause, puissent être résolus de façon positive. C'est à partir des tensions, des situations conflictuelles, des crises que vivent nos jeunes qu'ils vont se préparer à mieux résoudre leurs difficultés, à la condition cependant qu'ils soient judicieusement orientés. L'harmonie peut naître des contradictions, pourvu qu'on ait réussi à les assumer.

ANNEXE 2

INTERVENTION DE M. JOSEPH LÉVY

ANALYSE DES FACTEURS QUI PEUVENT INFLUER SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ESTIME DE SOI NORMALE CHEZ LES JEUNES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Introduction

L'adolescence constitue une phase essentielle dans le développement d'une identité socio-sexuelle équilibrée et, dans cette perspective, l'intégration d'une image et d'une estime de soi normales est tout à fait cruciale dans la mise en place de comportements responsables et créatifs. Parmi les composantes essentielles de cette configuration, l'identité ethno-culturelle est l'une des dimensions majeures. Cet élément de grande importance fait parfois problème car l'immigration s'accompagne très souvent d'un choc culturel et d'une dévalorisation marquée de la culture d'origine suscitant ainsi des contradictions entre les modèles d'origine et les modèles d'adoption.

Effets d'une faible estime de soi

Les travaux des ethno-psychologues à ce sujet ont montré, en particulier, que l'estime de soi était l'un des facteurs dominants dans la définition de rapports interculturels harmonieux. Selon Bagley (1979), l'estime de soi est centrale dans l'analyse des relations interethniques. L'estime de soi intervient sur la structuration de l'ethnocentrisme et des préjugés et, par conséquent, sur la dévalorisation des cultures minoritaires, surtout lorsqu'elle fait partie intégrante d'un environnement socio-économique défavorable. Une faible estime de soi s'accompagne, en effet, d'un ensemble de traits qui empêche le développement d'une personnalité équilibrée. Fréquemment, on fait appel à des préjugés comme moyens d'accroître cette faible estime de soi ou d'atténuer ses propres anxiétés en dévalorisant les membres des communautés culturelles qui ne partagent pas les caractéristiques de la culture dominante. Pour tous les gens des autres cultures, cette

dévalorisation peut devenir source de problèmes et cause d'une estime de soi déficiente qui peut varier, cependant, en fonction de plusieurs facteurs: moment d'arrivée au pays, milieu familial et socio-économique, appartenance à une minorité visible, problème de langue et d'insertion socio-culturelle, intégration scolaire, etc. Il existe donc une variabilité importante dans l'estime de soi selon les groupes ethno-culturels au Québec.

Estime de soi au Québec: influence de certains facteurs

Certaines des dimensions de type macrosociologique ou microsociologique qui influencent directement ou indirectement l'estime de soi ont été reconnus lors d'une recherche menée par Langlais, Laplante et Lévy (1990). Parmi les facteurs macrosociologiques, il faut noter, en premier lieu, l'impact des réactions de certains milieux canadiens-français face à la crise de natalité et à la méfiance qui entoure l'arrivée des immigrants considérés comme dangereux pour le maintien d'un tissu socio-culturel qui correspond aux valeurs des Québécois de souche. Pour certains des tenants de cette théorie, le maintien d'une allégeance des groupes ethniques à leur culture d'origine ne contribuerait d'ailleurs pas à réduire cette méfiance. Cette crainte apparaît clairement dans le film «*Disparaître: les enjeux d'une nation*» qui décrit de façon particulièrement négative les conséquences de l'immigration sur le tissu social québécois. Selon le documentaire, l'apport démographique étranger est susceptible de créer des conflits comme la France et l'Angleterre en ont vécu. Cette atmosphère de suspicion n'aide pas les jeunes des groupes ethno-culturels à se sentir chaleureusement accueillis surtout quand ils doivent subir la xénophobie et la discrimination qui continuent de s'exprimer à l'égard des immigrants. L'intensité de cette xénophobie semble varier en fonction de la visibilité ethnique et de l'utilisation de la langue anglaise mais elle est l'indication que la société québécoise francophone n'a pas totalement accepté de cohabiter avec des groupes d'autres cultures qui aspirent profondément à prendre leur place pleine et entière dans l'ensemble québécois. Ces facteurs importants maintiennent une distance socio-culturelle qui empêche souvent la pleine adhésion à la société d'accueil et qui fait que les immigrants ne sont pas considérés comme des citoyens à part entière mais comme des étrangers de passage.

Les groupes ethniques que nous avons interrogés au cours de notre enquête rapportent un malaise plus ou moins profond et palpable dans leurs rapports avec la population de souche, tant francophone qu'anglophone, qui manifeste, soit une forme d'ambivalence, soit des formes plus explicites de rejet envers les immigrés récents ou les groupes installés depuis plus longtemps au

Québec. Cette xénophobie peut se manifester dans les différentes sphères de la vie sociale et économique, mais aussi sur le plan gouvernemental et administratif et prendre des formes feutrées, plus difficiles à saisir et à combattre.

Si la discrimination plus ou moins avouée dans le milieu de travail du secteur privé suscite des réactions critiques, celles-ci sont beaucoup plus acerbes lorsque les participants discutent des organismes publics, tant municipaux que gouvernementaux, où l'absence déplorée des minorités ethniques est considérée comme le reflet d'une inégalité sociale. Mais si la question de la représentativité est importante pour réduire le sentiment d'aliénation par rapport à la société d'accueil, elle ne peut être véritablement une réponse satisfaisante que si elle s'accompagne de la réduction ou de la disparition à long terme des catégories qui opposent les Québécois de souche aux Néo-Québécois qui ne peuvent se libérer de cet étiquetage malgré le nombre d'années vécues dans leur patrie d'accueil.

À partir de ces entrevues, il se dégage donc, avec des nuances, que bien souvent les membres des groupes ethniques ont le sentiment de ne pas faire totalement partie, malgré leurs efforts, du tissu social québécois. Les réactions de rejet freinent d'ailleurs cette insertion dont la qualité se mesure aussi à la représentativité dans les milieux gouvernementaux. En ce sens les immigrants sont encore en quête d'une légitimité réelle qui nécessite un travail politique à amplifier. Le contexte linguistique et scolaire du Québec constitue, tant au niveau macrosociologique que microsociologique, un ensemble d'éléments qui peuvent jouer contre l'atteinte d'une haute estime de soi dans la mesure où le débat linguistique met de l'avant une dévalorisation des langues des immigrants qui sont le moyen privilégié d'expression des sentiments et des affects les plus profonds. Les difficultés d'arrimage entre les classes d'accueil et les classes ordinaires peuvent amplifier ce sentiment d'aliénation et d'absence de maîtrise du langage, clé essentielle de l'adaptation au milieu social et économique. Les obstacles qui s'opposent à la compréhension et à la communication d'une culture à l'autre, de maître à élève et vice versa, n'aident pas à résoudre les problèmes d'adaptation de certains jeunes immigrants en milieu scolaire, jeunes qui sont marginalisés et en conflit avec les élèves du groupe dominant. Parmi les nombreux problèmes que présente l'école québécoise pour les immigrants, ajoutons l'analphabétisme des parents, particulièrement s'ils sont d'origine rurale. Dans la perspective des minorités ethniques, tant la langue que l'école constituent des dimensions encore problématiques. L'imposition du français, et en même temps l'inadéquation du système éducatif quant à l'intégration des immigrants, créent des contradictions qui se concrétisent dans des phénomènes d'inadaptation scolaire et qui nécessitent des ajustements complexes.

Suggestions de programmes

À partir de cette analyse rapide des facteurs qui peuvent influer sur le développement d'une estime de soi normale chez les jeunes immigrants, on peut faire l'hypothèse suivante: tant que la contribution des groupes ethnoculturels à la culture québécoise ne sera pas plus affirmée, en particulier dans le monde scolaire, l'estime de soi sera problématique. Aussi la mise en place de programmes de sensibilisation interculturelle chez les adolescents s'impose. Ceux-ci pourraient prendre des formes multiples que l'on peut esquisser ici, surtout sur le plan éducatif.

a) Programmes scolaires ou communautaires portant sur l'histoire et la contribution des communautés au développement socio-culturel.

b) Préparation de festivals mono-ethniques ou multi-ethniques comprenant conférences, spectacles de musique et de danse, films dans lesquels les talents locaux et plus nationaux pourraient être invités. Ces activités ne devraient pas être ponctuelles mais être répétées année après année. En particulier, l'année 1992, 350e anniversaire de la fondation de Montréal, devrait être marquée tout spécialement par un programme d'activités originales.

c) Échanges interfamiliaux d'une durée variable entre adolescents de différents groupes ethniques.

d) Mise en place d'un concours de vidéo (qui pourrait ressembler dans sa structure à la course Afrique-Amérique) dans lequel les conditions de vie et la culture des différentes communautés culturelles du Québec pourraient être explorées et médiatisées.

e) Programme de rencontres avec des membres adultes des communautés culturelles qui ont réussi dans les différents secteurs d'activité économique et qui pourraient servir de modèle de «rôle».

f) Institution de bourses d'excellence pour les étudiants les plus méritants des communautés culturelles.

Cependant, ces activités ne pourront véritablement modifier la situation que si l'ensemble social réoriente ses priorités vers la reconnaissance de l'importance de la jeunesse pour l'avenir de la société québécoise. Pour ce faire, il faut favoriser le développement d'un contexte économique et de débouchés qui tiennent compte de la spécificité de la population immigrée et de ses difficultés d'adaptation.

ANNEXE 3

INTERVENTION DE MME ALBERTE LEDOYEN

LES JEUNES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES: CARACTÉRISTIQUES ET SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Avant-propos

Les résultats présentés sont tirés d'une étude de la Commission des droits de la personne du Québec[9]. Les communautés étudiées sont les communautés noires (anglophone et haïtienne), chinoise, sud-est-asiatique (Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens), sud-asiatique (Indiens, Pakistanais, Sri Lankais, originaires du Bengladesh), italienne, grecque et portugaise. Un groupe-témoin a permis des comparaisons entre les groupes étudiés et le groupe majoritaire.

Pour être en mesure de les saisir selon leur signification sociale, leurs causes probables et leurs effets possibles, il faut examiner les caractéristiques des jeunes en continuité avec leur propre communauté et leur génération dans son ensemble. Cette mise en perspective permet à la fois de relativiser les problèmes tout en facilitant le repérage de ceux dont l'impact est particulièrement important.

1) Les communautés culturelles au Québec

Parmi les groupes étudiés, certains se sont constitués en communautés au cours de la première moitié du siècle ou tout au moins avant les années 1960. Il s'agit des communautés chinoise, noire anglophone, italienne, grecque, et en partie du moins, la communauté portugaise. Cependant, les conditions d'arrivée et les caractéristiques propres à ces groupes ont entraîné un mode d'adaptation qui résulte d'une combinaison entre le nombre, l'origine nationale commune, le faible pouvoir de négociation sur le marché du travail et le rejet ou l'indifférence de la part de la population locale. Des communautés se sont formées, centrées sur l'origine nationale commune à chacune, laquelle, alimentée par des liens familiaux élargis, a donné lieu à une solidarité ethnique, organisée autour des moyens de survie les plus souvent utilisés dans cette situation: le développement d'un sous-marché économique.

---

[9] Étude en cours, non publiée et non publique * (voir page 47).

En général, il semblerait que les Noirs anglophones aient tenté de survivre aux situations de désespoir par l'exode, entrevu comme unique porte de sortie.

Pas plus que la communauté noire anglophone, la communauté haïtienne, les communautés sud-asiatiques n'ont développé de structure économique parallèle et intégrée. Il y a au moins deux bonnes raisons à cela. Il s'agit de communautés dont les périodes d'immigration de masse sont plus récentes et qui n'ont donc pas eu le temps de le faire. Il s'agit également de communautés dont le niveau de scolarité est très élevé et, par conséquent, susceptibles de s'intégrer au marché global beaucoup plus diversifié et plus intéressé par des compétences variées et poussées.

Il ressort de ces contextes des situations communautaires d'ensemble très différentes les unes des autres et dont nous avons pu relever certaines manifestations.

L'identification sociale

Les communautés dites ethniques appuient en général leur identité sociale (et non culturelle) sur la communauté plutôt que sur la «canadianité» ou la «québécité». Notons que, de ce point de vue, il y a une évolution constante dans presque tous les groupes: la durée de séjour entraîne une intensification importante de l'idée d'identité axée sur le Canada ou le Québec en tant qu'unique repère d'identification.

Les communautés plus récentes, dont la solidarité ne peut être alimentée par des liens économiques ont, pour leur part, moins de propension que les précédentes à s'identifier à leur groupe d'origine établi à Montréal (à l'exception des Asiatiques du Sud pour qui les liens communautaires constituent un appui à la société d'accueil). Dans ces communautés, on a tendance à s'identifier à la société d'accueil car, à défaut de pouvoir le faire, on se sent étranger.

La scolarisation

Les communautés dites ethniques et dont l'immigration de masse se situe avant les années 1960 sont peu scolarisées, même très peu, pour certaines d'entre elles. L'origine rurale des immigrés de cette période ainsi que leur immigration en tant que main-d'oeuvre d'appoint à bon marché expliquent en partie leur faible scolarisation.

Au contraire, les communautés plus récentes (parmi celles que nous avons étudiées) atteignent un niveau d'éducation beaucoup plus élevé.

Les connaissances linguistiques en français et en anglais

Ici les choses se compliquent. D'une part, la durée de séjour et le niveau de scolarité expliquent en bonne partie les compétences linguistiques acquises en français et en anglais. D'autre part, certaines des communautés récentes parlent déjà à leur arrivée ou, du moins, sont très familières avec le français (Haïtiens, par exemple) ou avec l'anglais (Antillais anglophones, par exemple). Par rapport aux autres groupes, leurs compétences particulières devraient d'ailleurs leur permettre d'entrer plus facilement et plus rapidement sur le marché du travail à leur arrivée.

Les différences dans les compétences linguistiques des groupes étudiés ne peuvent être interprétées sans tenir compte de ces deux facteurs qui, tantôt, jouent en faveur d'une communauté et, tantôt, en faveur d'une autre. Si dans l'ensemble, les communautés se rapprochent les unes des autres en ce qui regarde la connaissance qu'elles déclarent avoir des langues locales, elles n'ont pas néanmoins le même potentiel linguistique, avantage qui est lié à l'éducation et à la durée du séjour au Québec.

Or le principal problème relevé du point de vue linguistique est sans contredit les taux très bas de connaissance (sauf dans les communautés noires) du français et de l'anglais.

On peut supposer que les tranches d'immigration très récentes expliquent cette situation dans certaines communautés (sud-est asiatique et chinoise, par exemple). Cependant, pour les communautés plus anciennes, la situation n'est compréhensible que si l'on tient compte de la ségrégation économique à laquelle ces groupes ont été soumis.

La situation sur le marché du travail

Il s'agit d'une problématique très complexe. Les différentes situations sur le marché du travail reflètent les caractéristiques décrites plus haut (niveaux de scolarité et compétences linguistiques), mais aussi une certaine volonté d'exclusion de la part du ou des groupes en situation de pouvoir économique sur la main-d'oeuvre. On observe partout des taux de rentabilisation des compétences moindres que dans le groupe-témoin.

Lorsque des écarts dans la rentabilisation de la scolarité sont observables entre deux groupes, ils pourraient être dus à deux facteurs: une expérience de travail moins longue et de plus faibles compétences linguistiques.

En tenant compte du premier de ces facteurs, qui est en forte corrélation avec le deuxième puisque l'apprentissage linguistique est une question de temps, on observe effectivement de nettes améliorations dans les profils occupationnels des communautés. Il reste cependant des écarts importants après 10 et même 20 ans d'expérience sur le marché du travail canadien, notamment dans les communautés noires anglophones et les communautés du sud-est asiatique. Ces écarts peuvent être attribués à deux facteurs: la perte de temps due au désavantage du début du séjour au Canada, qui introduit un départ plus tardif de la progression dans la trajectoire occupationnelle, et l'exclusion pure et simple subie sur le marché du travail.

2) La situation des jeunes des communautés culturelles

Chez les jeunes (de 15 à 30 ans environ) la situation décrite se modifie. Elle s'améliore en ce qui concerne l'identification à la société québécoise, la scolarité dans les communautés peu scolarisées, les compétences linguistiques. Mais elle se détériore dans certains groupes en ce qui regarde la rentabilisation de l'éducation sur le marché du travail.

Il ne nous a pas toujours été possible de distinguer, selon l'âge, les interviewés immigrés. Nous avons toutefois établi des relations qui recoupent l'âge (les années d'expérience, par exemple) ou qui en tiennent carrément lieu (le pays de naissance, puisque les natifs du Canada dans les communautés sont tous très jeunes, - ils ne dépassent guère les 30 ans).

L'identité

Dans les communautés, les jeunes nés au Canada s'identifient fortement à la société dans son ensemble. Ils se disent Canadiens ou Québécois pour 60% d'entre eux. Le pourcentage passe à 77% chez les Noirs anglophones et à 73,5% chez les Grecs d'origine. Ces chiffres indiquent un degré d'insertion sociale très poussé chez les jeunes de ces communautés et une évolution dans leurs attitudes par rapport à la première génération.

La scolarisation

Il y a également une amélioration très nette dans les communautés les moins scolarisées dans leur ensemble: italienne, grecque, chinoise (pas dans la communauté portugaise cependant, du moins en apparence). Les jeunes de ces communautés sont devenus compétitifs sur le marché du travail.

Dans les communautés plus récentes et scolarisées dans leur ensemble, on peut cependant déceler ce qui pourrait être le résultat d'une adaptation scolaire difficile des jeunes immigrés et même des jeunes natifs du pays mais d'origine étrangère: fort taux d'abandon au niveau collégial dans la communauté haïtienne, concentration au niveau collégial dans la communauté noire anglophone.

Dans l'ensemble, sauf en ce qui regarde la concentration des jeunes Noirs anglophones au niveau collégial, il n'y a pas de différence structurelle marquée entre les jeunes des communautés et les jeunes du groupe-témoin.

Les compétences linguistiques

De ce point de vue, les jeunes des communautés n'ont rien à envier aux jeunes du groupe majoritaire puisqu'ils sont plus souvent bilingues que ces derniers (73% contre 44%). Bref, bien que subissant les séquelles d'une adaptation scolaire difficile, les jeunes des communautés que nous avons étudiées sont, dans leur ensemble, en ce qui regarde les ressources dont ils disposent, comparables aux jeunes du groupe majoritaire. Voyons maintenant jusqu'à quel point ils parviennent à rentabiliser ces ressources.

La situation sur le marché du travail

Disons d'abord que, de façon générale les jeunes, incluant ceux du groupe majoritaire, sont défavorisés en ce qui concerne l'accès à l'emploi. Ainsi, dans le groupe-témoin, 22% des jeunes (ceux qui ont moins de 10 ans d'expérience) se trouvent situés dans des fonctions qui les dévalorisent contre 16% de l'ensemble du groupe et contre 12% de ceux qui ont plus de 20 ans d'expérience.

Cela dit, la situation est plus alarmante dans les communautés. Comparativement au taux de 22% de dévalorisation subi par les jeunes du groupe-témoin, les jeunes des communautés subissent des taux de dévalorisation de 27% (sud et sud-est asiatiques), de 29%, 31% et 33% (Grecs, Italiens et Noirs anglophones).

Il est difficile de sauter aux conclusions avant de faire un tri des données selon l'âge, tri que nous n'avons pas été en mesure de faire. Parmi les personnes immigrées, il y en a effectivement de moins jeunes qui pourraient subir des difficultés particulières à cause de leur immigration dans le pays d'accueil à un âge plus avancé.

Toutefois, les comparaisons entre les natifs du Québec et les jeunes du groupe-témoin indiquent un écart très prononcé entre les groupes, notamment dans la communauté noire anglophone où 43% des natifs canadiens (qui ont pour la quasi-totalité d'entre eux moins de 30 ans) sont dévalorisés par rapport à 23% des jeunes de moins de 30 ans dans le groupe-témoin. Dans les communautés sud-européennes, les jeunes natifs sont dévalorisés dans une proportion de 30%.

EXPLICATION DES ÉCARTS

Comme les derniers résultats notés concernent des natifs québécois dans les communautés, il n'est plus possible de s'en remettre, pour les expliquer, à des questions d'adaptation ou de méconnaissance de la langue: ces jeunes n'ont pas immigré et sont bilingues à 73%. Doit-on alors attribuer ces écarts à la seule discrimination.

En ce qui nous concerne, les données chiffrées dont nous disposons ne nous permettent pas de répondre directement à cette question. Nous ne pouvons donc affirmer sans réserve que les résultats sont attribuables à de la discrimination. Cependant, compte tenu de la situation d'ensemble, nous n'hésitons pas à y voir le reflet d'un sérieux problème d'intégration causé par l'accumulation de plusieurs points d'exclusion dans le processus. Où ces points sont-ils situés exactement? Le colloque a peut-être apporté une réponse, au moins intuitive, à cette question.

Pour ma part, je signalerai une autre anomalie structurelle dans l'insertion des jeunes sur le marché du travail: il s'agit de leur concentration sectorielle dans les services de restauration, entre autres, et de leur absence concomitante dans certains autres secteurs qui, ceux-là, contrairement aux premiers, sont des secteurs soit à haute technologie et productivité, donc solides et qui choisissent

leur main-d'oeuvre, soit à haute sécurité d'emploi comme le sont la fonction publique et parapublique, les communications dans les grandes entreprises, et les sociétés d'Etat, notamment.

Bien sûr, les jeunes du groupe majoritaire ont eux-mêmes beaucoup de difficultés à pénétrer les derniers secteurs. Mais ils y arrivent tout de même. Ainsi ne serait-il pas surprenant qu'il y ait:

- présence dans les secteurs désirables d'un blocage dû à un comportement institutionnel ou individuel à répétition, (ce qui donne le même effet), visant la protection du groupe québécois de souche, ce qui est synonyme d'exclusion;

- présence du fameux effet de dissuasion, «chilling effect» chez les jeunes eux-mêmes, qui, voyant leur communauté absente de certains secteurs ou places de choix, optent pour des secteurs d'évitement, moins rentables, mais plus faciles d'accès?

Une telle situation ne pourrait qu'entraîner une détérioration de la perception qu'ont les jeunes des communautés de la place qui leur est faite et des relations intercommunautaires conflictuelles dont les répercussions se situeraient à tous les niveaux. Sans oublier l'aspect éthique du problème, dont l'existence, dans une société qui se dit ouverte et égalitaire, est pour le moins paradoxale.

SOLUTIONS À ENVISAGER

Bien que les programmes d'accès à l'égalité aient été conçus pour redresser des situations causées par la discrimination, il n'est pas certain que leurs effets, pour autant que ces programmes soient implantés dans les faits, touchent les segments de la population qui en ont le plus besoin.

Il est donc urgent que les groupes-cibles soient mieux définis et qu'on ne craigne pas de les restreindre, dans un premier temps, aux groupes (ethniques, visibles, d'âge et de sexe) qui sont les plus défavorisés.

Cependant des données précises qui faciliteraient le repérage de ces groupes ou sous-groupes sont encore absentes.

Par ailleurs, il semble évident que des programmes d'accès à l'égalité intégrés à d'autres moyens ou mesures seraient beaucoup plus efficaces que des programmes isolés menés sans concertation avec les concepteurs de programmes déjà existants ou à mettre sur pied. On pense, par exemple à des campagnes d'information dans les communautés sur les modalités de recrutement dans la fonction publique et les grandes entreprises, à des programmes d'apprentissage du français sur les lieux de travail, par immersion et en cours d'emploi (et non des programmes de pré-emploi, sauf dans les cas où cela est absolument nécessaire). Pour les nouveaux arrivants, on pense, pour les parents et les jeunes d'âge scolaire, à des programmes d'information sur le système scolaire, ses ramifications, les choix qu'il suppose en cours de route, les conséquences de ces choix, etc.

Mais pour mettre sur pied des programmes vraiment efficaces et pour reconnaître la nécessité de la coordination entre divers programmes, il faut encore, semble-t-il, faire la démonstration que programmes et coordination sont vraiment nécessaires. Il faut donc faire des études centrées sur les problèmes et les besoins des communautés et de certains sous-groupes dans ces communautés, entre autres, les jeunes et les femmes.

Malheureusement la recherche dans le domaine des communautés culturelles est encore très pauvre au Québec, et de façon générale, peu d'argent y est consacré.

On a dans le passé étudié l'impact de l'immigration sur le Québec francophone, et cet examen a suscité des perceptions stéréotypées des communautés, ces dernières étant souvent perçues comme un danger à la préservation de la langue et de la culture francophone du Québec. Peut-on faire remarquer que, il y a à peine 30 ans, c'était la religion qu'il fallait protéger contre l'influence d'une immigration non catholique ou non francophone, la langue étant alors la gardienne de la foi. Ce courant est encore actif actuellement (il a dernièrement culminé dans les messages transmis par l'émission «*Disparaître*» et il circule dans certains discours).

Un autre courant de recherche s'est penché sur les particularismes culturels. Ce travail aura au moins eu pour effet de valoriser jusqu'à un certain point la différence, mais n'aura en rien permis de mettre à jour le type de relations qui existent entre les groupes minoritaires et le groupe majoritaire, ni l'effet de ces relations sur l'intégration socio-économique des premiers.

Peu de recherches ont été faites au Québec sur les situations d'exclusion, leurs causes, directes et indirectes, leurs répercussions sociales et économiques dans les groupes exclus, les moyens à envisager pour empêcher ces situations d'évoluer ou de se reproduire sur d'autres groupes, etc.

Il faudrait donc mettre l'accent sur d'autres sujets et viser une recherche de type économique et social centrée sur les besoins des groupes.

À titre d'exemple, et bien que tout à ce sujet n'ait pas été dit, il s'est déjà fait du travail très utile dans le domaine scolaire. On a reconnu des problèmes auxquels on a tenté d'apporter des solutions. Le défi à relever maintenant est celui de la planification des interventions et celui, non moindre, des ressources.

Dans des domaines moins faciles à circonscrire comme le monde du travail, par exemple, la recherche pourrait être axée sur certains secteurs clés: ceux qui entraînent une dévalorisation de la main-d'oeuvre de certaines communautés qui y sont par ailleurs fortement surreprésentées (par exemple, la restauration, l'habillement), et ceux qui rentabilisent au maximum les ressources de la main-d'oeuvre mais d'où les communautés sont absentes ou presque: secteurs à haute technologie et productivité, fonction publique, communications, etc.

Ce type de recherche, qui nécessite par ailleurs des moyens techniques et financiers considérables, permettrait de déceler les véritables clivages ethniques de la main-d'oeuvre en différenciant les effets d'exclusion ou d'inclusion dus à différents facteurs et deviendrait, par là, le moyen de déceler les besoins en matière de programmes et de coordination de programmes.

---

* Les résultats de l'étude portent sur la situation sociale et économique, en 1987, de huit organismes minoritaires de l'agglomération montréalaise. Il s'agit des communautés noires (anglophone et francophone), chinoise, sud et sud-est asiatiques, italienne, portugaise et grecque.

  À l'exception de celui de la communauté noire anglophone qui compte 400 personnes, les échantillons se composent de 200 interviewés chacun. Un échantillon de 400 personnes d'origine française ou britannique a également été sélectionné et les interviews ont été menées de façon à permettre des comparaisons systématiques entre les groupes à l'étude et le groupe majoritaire. En tout, 2 200 personnes composent donc l'échantillon global sur lequel se fondent les résultats de cette étude.

L'étude s'inscrit dans le contexte de la Charte des droits et libertés du Québec, pièce législative fondamentale qui, d'une part, interdit la discrimination fondée (entre autres critères) sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale et qui, d'autre part, prévoit des programmes d'accès à l'égalité, c'est-à-dire des mesures de redressement des situations résultant de pratiques discriminatoires.

ANNEXE 4

INTERVENTION DE MADAME MARIE-THÉRÈSE CHICHA-PONTBRIAND

LES JEUNES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL: UNE SITUATION DOUBLEMENT PRÉCAIRE

Avant-propos

Cet exposé vise à présenter les grandes lignes de la situation que vivent les jeunes des minorités visibles et ethniques sur le marché du travail, à essayer de l'expliquer, du moins partiellement, et à proposer quelques solutions. Dès l'abord, nous devons souligner que les données tant quantitatives que qualitatives sur la situation des jeunes des minorités visibles et ethniques sont plutôt rares. Cette rareté, cependant, n'est pas un obstacle à l'examen de leur situation car les jeunes des minorités visibles et ethniques font partie à la fois de deux groupes: les jeunes en général et les minorités visibles et ethniques, groupes pour lesquels nous disposons de données plus nombreuses quant à leur situation respective vis-à-vis du marché du travail. Les études de cas et les analyses partielles que nous avons consultées concernant les jeunes des minorités visibles et ethniques nous amènent à penser, d'ailleurs, que ceux-ci subissent les désavantages que l'on retrouve dans les deux groupes et que cet état de fait les place dans une situation doublement précaire face au marché du travail.

La situation des jeunes des minorités visibles et ethniques sur le marché du travail: quelques indices

Lorsque l'on examine les statistiques du marché du travail, le premier indice qui nous frappe est le taux de chômage extrêmement élevé des jeunes appartenant à certaines minorités visibles et ethniques, comme l'indique le tableau suivant:

TABLEAU 1

Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)
selon certaines origines ethniques
Montréal 1986

Origine	%
Française	17,7
Britannique	19,0
Jamaïquaine	60,0
Haïtienne	44,2
Vietnamienne	29,1
Cambodgienne	28,8
Amérique centrale et du sud	25,8
Chilienne	23,4

Source: Recensement du Canada, 1986, compilations spéciales.

On peut voir que le taux de chômage des jeunes d'origine jamaïquaine (60,0%) ou haïtienne (44,2%) est proprement exorbitant, alors que celui des jeunes d'origine vietnamienne (29,1%) ou latino-américaine (25,8%) est également d'un niveau inacceptable. De façon générale, même les jeunes les mieux situés dans ce tableau ont un taux de chômage nettement plus élevé que le taux de chômage moyen.

Si l'on examine une autre dimension de l'intégration au marché du travail, soit le revenu, la situation ne semble guère meilleure. Dans ce cas, nous sommes obligée de nous baser sur la juxtaposition de données relatives aux jeunes, d'une part, et aux minorités visibles et ethniques, d'autre part. En ce qui a trait aux premiers, les statistiques indiquent qu'ils gagnaient, en moyenne, en 1986, un salaire égal à 63% de celui des adultes[10]. Selon l'organisme, Au bas de l'échelle, 55% des jeunes du Québec gagnent, en moyenne, 5 000 $ par an[11], soit un revenu nettement

[10] Ted Wannell, *Baisse de rémunération chez les jeunes entre 1981 et 1986*, extrait de la revue Tendances sociales canadiennes, été 1989, pp.21-23.

[11] Au bas de l'échelle, *Les jeunes, le marché de l'emploi et les lois du travail*, Mémoire présenté au Conseil permanent de la jeunesse, printemps 1989, p.3.

inférieur à celui que l'on considère comme étant le seuil de pauvreté. Quant aux seconds, on constate que leurs salaires sont nettement inférieurs à ceux du groupe majoritaire comme l'indique le tableau suivant:

TABLEAU 2

Salaires moyens des travailleurs de certaines minorités visibles ou ethniques comparés au salaire moyen des hommes du groupe majoritaire, Canada, 1986

Origine	Hommes	Femmes
Laotienne	57%	40%
Vietnamienne	71%	51%
Haïtienne	74%	53%

Source: Recensement du Canada, 1986.

Dans l'ensemble, ce qui se dégage de ces données, c'est que, si l'on est jeune ou si l'on appartient à une minorité visible ou ethnique, on court un risque élevé de gagner un salaire nettement inférieur à celui de la majorité. Étant donné la situation des jeunes des minorités visibles et ethniques sur le marché de l'emploi, situation qui se caractérise par un fort taux de chômage, il est fort probable que les salaires qu'ils reçoivent soient encore plus faibles que ceux des jeunes du groupe majoritaire ou ceux des adultes de leur propre groupe ethnique. Un fort taux de chômage a souvent comme conséquence, en effet, d'inciter les chercheurs d'emploi à accepter des salaires très faibles, inférieurs même au salaire minimum.

Une troisième dimension de l'intégration au marché du travail est l'existence de ghettos d'emplois. Bien que nous ne possédions pas de données indiquant dans quelles occupations précises se trouvent les jeunes travailleurs des minorités visibles et ethniques, nous pensons qu'ils doivent se situer à l'intérieur des ghettos d'emplois des jeunes les moins rémunérateurs.

Les statistiques de 1987 nous indiquent que les jeunes en général, qui représentaient, en 1987, 19,30% des travailleurs québécois, étaient nettement en surnombre dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration (38,8%), des divertissements et loisirs (37,5%) et des services personnels (36,4%).

Parallèlement, ils étaient nettement sous-représentés dans les effectifs de l'administration provinciale québécoise avec seulement 5,3%. C'est un phénomène d'autant plus inquiétant que, en 1975, les jeunes formaient 27,3% des effectifs de ce secteur[13].

Si l'on regarde maintenant du côté des minorités visibles et ethniques, on constate que les travailleurs de ces groupes sont surreprésentés dans les industries du textile, du vêtement, du cuir, dans l'entretien domestique et dans les soins aux enfants[13].

Que les jeunes des minorités visibles et ethniques partagent les occupations des jeunes en général ou des minorités ethniques, un constat s'impose: il s'agit surtout de petites et moyennes entreprises des secteurs traditionnels (manufactures ou services) offrant peu de possibilités de carrière. Cette concomitance témoigne de l'exclusion marquée qu'ils subissent dans les secteurs dynamiques tels que les finances, les transports, les télécommunications et les services aux entreprises.

Éléments d'explication de la situation des jeunes des minorités visibles et ethniques face au marché du travail

Bien que plusieurs causes puissent être invoquées de façon complémentaire pour expliquer le fort taux de chômage des jeunes des minorités visibles et ethniques ainsi que leur rang d'infériorité en ce qui regarde les salaires et les carrières, nous en retiendrons deux: la situation générale du marché du travail et les barrières discriminatoires.

L'évolution récente de l'emploi fait ressortir une tendance dominante: le développement des emplois précaires, c'est-à-dire des emplois à temps partiel, à contrat ou à la pige. Ces emplois sont concentrés dans les services traditionnels où l'on retrouve la vaste majorité des jeunes. Ces emplois possèdent les caractéristiques suivantes:

- situés dans de petites entreprises
- non syndiqués
- sans avantages sociaux
- d'une courte durée
- avec des gains faibles

[13] Arnold Beaudin, "Les jeunes et le marché du travail au Québec – état des situations", *Le marché du travail*, septembre 1989.

[13] Marie-Thérèse Chicha-Pontbriand, *À travail équivalent, salaire égal sans discrimination: détermination du lien avec un des critères de discrimination de l'article 10 de la Charte*. Direction de la recherche, Commission des droits de la personne, tableau 7, p. 85, 1989.

Selon le Conseil économique du Canada[14], on verra ces emplois «non standard» augmenter dans les prochaines années. Ils représenteraient actuellement 50% des nouveaux emplois. Pour les jeunes entrant sur le marché du travail, les perspectives ne sont donc pas encourageantes. Or, comme le souligne le récent rapport du Conseil permanent de la jeunesse:

> «(...) la précarité des emplois est pour les jeunes une source de marginalisation. Contraints de prendre part à la vie économique par bribes, emploi après emploi, souvent à des conditions inférieures à celles qui prévalent pour d'autres, les jeunes vivent l'expérience d'un marché du travail à part, en marge de ce qu'ils seraient en droit de s'attendre[15]».

À cette situation de précarité de plus en plus grande qui envahit le marché du travail et qui affecte l'ensemble des jeunes, se superposent des obstacles discriminatoires qui touchent particulièrement les jeunes des minorités visibles et ethniques. Ces obstacles sont de diverse nature. En premier lieu, on peut relever ceux qui découlent d'une discrimination directe: préjugés défavorables aux jeunes des minorités visibles et ethniques, préjugés qui touchent non seulement le travail mais qui imprègnent plusieurs secteurs de la vie sociale et économique, comme l'a indiqué le rapport du Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques[16]. Ces préjugés défavorisent, au départ, les jeunes des minorités visibles et ethniques qui postulent un emploi et ce, quel que soit leur niveau réel de compétence.

En outre, quand le jeune parvient à se faire embaucher, il risque d'être l'objet de harcèlement comme le souligne l'organisme, Au bas de l'échelle:

> «Ainsi, beaucoup de jeunes immigrants ou fils d'immigrants nous consultent parce qu'ils vivent du **harcèlement** au travail pour l'obtention d'une productivité accrue. Ce harcèlement s'exprime par des propos disgracieux, des menaces fréquentes de congédiement, par des délégations de tâches difficiles et non spécifiées lors des ententes d'embauche. Le **stress et l'insécurité** qui en résultent sont évidemment très importants[17]».

---

[14] *L'emploi au futur, Terriarisation et polarisation*, Conseil économique du Canada, Ottawa, 1990.

[15] *Les couleurs de la jeunesse. Noir sur Blanc.* Rapport des audiences publiques sur la jeunesse, réalisé par le Conseil permanent de la jeunesse, Les publications du Québec, 1990, p.23.

[16] Commission des droits de la personne, Montréal, décembre 1988.

[17] Op. cit., p. 11. Les soulignés sont des auteurs de mémoire.

Ce harcèlement qui affecte les jeunes travailleurs des minorités ethniques et visibles, à l'instar du harcèlement sexuel, est une pratique d'exclusion. Il fait partie du processus de stratification raciale ou ethnique qui affecte négativement la position occupée par les membres des groupes minoritaires[18].

À ces comportements discriminatoires s'ajoutent des pratiques d'emploi qui, elles aussi, ont des effets d'exclusion. Ces pratiques courantes dans les entreprises ont été élaborées en fonction du groupe traditionnel du marché du travail. Quand elles sont appliquées à des groupes minoritaires ayant des caractéristiques particulières, elles ont pour effet de les exclure. On peut citer les tests d'aptitude, par exemple, qui présentent des problèmes de validité quand ils sont appliqués à des jeunes des minorités visibles et ethniques. Il en va de même des entrevues de sélection qui peuvent également avoir un impact négatif si on ne tient pas compte des différences culturelles des candidats. Il est d'ailleurs intéressant de noter que:

> «Aux États-Unis, l'Association américaine de psychologie considère comme un manquement à l'éthique, pour les conseillers d'orientation qui n'ont pas de formation interculturelle, d'accepter de conseiller des élèves de groupes minoritaires[19]».

Une autre pratique qui a un effet négatif sur l'intégration des jeunes des minorités visibles et ethniques au marché du travail est celle du recrutement de bouche à oreille qui favorise les réseaux de connaissances ou d'amis.

À Toronto, par exemple, selon une étude récente, seulement 15% des emplois sont annoncés dans les journaux, les autres étant comblés par le biais de contacts personnels[20]. Une étude d'Emploi et Immigration Canada indique qu'un des facteurs importants ayant permis aux jeunes diplômés d'acquérir un emploi est le réseau de connaissances[21].

---

[18] Jocelyn Berthelot, *Apprendre à vivre ensemble*, Centrale de l'enseignement du Québec, 1990, p. 47.

[19] J. Berthelot, op. cit., p. 149.

[20] "Access to the Labour Market", *Currents*, Vol. 5, no. 2, April 1989, p. 29.

[21] Gisèle Chalifoux et Pierre Michel, *Les perspectives d'emploi et les jeunes du secondaire et du collégial*, Emploi et Immigration Canada, 1989.

Cette pratique de recrutement a un effet discriminatoire sur les jeunes des minorités visibles et ethniques qui, pour diverses raisons, n'ont pas de réseaux aussi développés que les jeunes de la majorité. Parmi ces raisons, on peut citer le fait que les adultes des minorités visibles et ethniques sont presque absents de certains secteurs économiques. On peut également invoquer l'arrivée récente au Québec d'un certain nombre de jeunes et donc l'absence de contacts sociaux ou professionnels indispensables lorsque le recrutement se fait de bouche à oreille.

L'existence simultanée de préjugés et de comportements ouvertement discriminatoires d'une part et, d'autre part, de pratiques d'emploi ne tenant pas compte de la spécificité des groupes minoritaires contribuent à créer une situation de cercle vicieux, une situation de **discrimination systémique**[22]. Elle se caractérise par le fait que l'interaction de plusieurs facteurs économiques, culturels et sociaux renforce l'exclusion des jeunes des minorités visibles et ethniques du marché du travail. La discrimination systémique a également pour effet de décourager ces jeunes qui, sachant d'expérience que tel secteur économique leur est fermé ou qu'ils seront mal accueillis dans telle grande entreprise, renoncent à l'avance à se porter candidats. C'est ce qu'on appelle **l'effet de dissuasion** (chilling effect).

En résumé, non seulement les jeunes des minorités visibles et ethniques partagent avec les autres jeunes les aléas d'un marché du travail difficile et caractérisé par l'expansion d'emplois précaires mais, de plus, ils se heurtent à d'importantes barrières discriminatoires liées à leur origine ethnique.

Pistes de solution

En principe, les solutions qui ont le plus de chances de réussir sont celles qui proposent des objectifs à la mesure des problèmes soulevés. Nous avons, dans la section précédente, souligné deux causes: le chômage élevé accompagné de la précarité des emplois et l'existence de discrimination systémique. Deux volets devraient donc être poursuivis simultanément, deux volets qui finalement se renforceraient l'un l'autre.

[22] Voir à ce sujet Marie-Thérèse Chicha-Pontbriand, *Discrimination systémique – Fondements et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité en emploi*, Éditions Yvon Blais, 1989, en particulier le chapitre 2.

Le premier volet serait une **politique de plein emploi** qui permettrait d'augmenter le bassin d'emplois disponibles quel que soit le groupe d'appartenance des candidats. Une telle politique serait de nature également à freiner la précarisation du travail puisque, dans un contexte où les travailleurs sont en demande, les entreprises préféreront prendre les moyens pour garder leurs employés: contrats de longue durée, formation en entreprise, avantages sociaux.

Le deuxième volet, qui concerne particulièrement les jeunes des minorités ethniques, serait un programme d'accès à l'égalité tenant compte explicitement de ce groupe. Un programme d'accès à l'égalité a pour caractéristique essentielle de fixer des objectifs numériques de représentation des membres d'un groupe donné dans une catégorie d'emplois. Ces objectifs sont fixés selon la compétence des membres du groupe ou leur aptitude à acquérir la compétence exigée par la nature de l'emploi.

Pour atteindre les objectifs numériques fixés, l'employeur devra prendre des mesures de rattrapage telles qu'une formation en emploi accélérée ou une formation linguistique, afin que les jeunes des minorités visibles et ethniques puissent accéder rapidement à un poste donné. Il devra également les embaucher ou les promouvoir dans des proportions relativement élevées afin que ses effectifs deviennent rapidement représentatifs de la population.

À notre avis, il serait indispensable que, à l'intérieur de tout programme d'accès à l'égalité destiné aux minorités visibles et ethniques, on réserve un certain pourcentage de postes aux jeunes de ces groupes[23]. En même temps, il faudrait prendre toute une série de mesures d'ordre qualitatif, telles que des mesures de soutien, de formation, d'assainissement des pratiques d'emploi qui tiendraient compte des obstacles particuliers que ces jeunes rencontrent dans leur intégration au travail. Les programmes d'accès à l'égalité constituent l'une des dispositions majeures de la Charte des droits et libertés du Québec qui ont pour but d'éliminer la discrimination et d'assurer l'égalité.

Ce bref exposé vise à mettre en évidence certaines dimensions de l'intégration des jeunes des minorités visibles et ethniques sur le marché du travail. Nous avons tracé un tableau schématique et présenté quelques éléments d'explication avant de poser les jalons de solutions possibles. Il reste cependant à rassembler tous les éléments de la situation, à cerner de plus près les difficultés d'intégration et à mieux les étoffer du point de vue statistique.

---

[23] *La Presse* du 27 février 1990 fait état d'une proposition du CRARR qui semble rejoindre cette approche. Voir "Le programme d'accès à l'égalité pour les groupes ethniques porte fruit à la Ville de Montréal".

Le travail d'approfondissement et de documentation devrait toutefois se faire simultanément avec la mise en application de mesures visant à supprimer la discrimination et à rétablir l'équilibre comme le font les programmes d'accès à l'égalité. Les données dont nous disposons, même si elles sont incomplètes, suffisent, à notre avis, à mesurer l'urgence et l'importance de la tâche à accomplir.

ANNEXE 5

GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION SUR LA TENUE D'UNE TABLE RONDE DES JEUNES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Nadine Ackad	Conseillère en éducation interculturelle - Commission scolaire Sainte-Croix
Robert Attar	Directeur - Commission des écoles catholiques de Montréal - Office des relations interculturelles
Raymonde Bayard	Conseillère d'orientation - École secondaire St-Luc
Cécile Bélanger	Conseillère - Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des communautés culturelles
Yves Boutet	Conseiller - YMCA (Québec)
Maurice Chalom	Membre - Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (CCCI)
Carole Christensen	École de service social - Université McGill
Maria Elena Concha	Directrice - Association des immigrants latino-américains de Côte-des-Neiges
Dominic D'Abate	Travailleur social - Centre des Services sociaux Ville Marie
Lucie Desjardins	Agente de liaison - École secondaire St-Luc
Emerson Douyon	Professeur - École de criminologie, Université de Montréal
Raymonde Folco	Vice-présidente[24] - CCCI
Wladimir Jeanty	Membre - CCCI
Jacques Johnson	Secrétaire - CCCI
Anne Laperrière	Professeure - Département de sociologie, UQAM
Gasha Masimango	Conseiller - Conseil de la communauté noire de Montréal
Camille Tardieu	Agente de recherche - CCCI
Juanita Westmoreland-Traoré	Présidente[23] - CCCI
Nancy Williams	Intervenante - Service à la famille chinoise du grand Montréal

[24] Présidente depuis juillet 1990

[23] Jusqu'en juin 1990.

ANNEXE 6

LES PARTICIPANTS À LA JOURNÉE DES JEUNES DU 17 FÉVRIER 1990

Sed Jama Ahmad
Marcos Arevalo
Alerte Avril
Ali Aziz
Massoumi Lary Babak
Marie-Gertha Batichon
Anupa Bir
Beverly Amanlee Choo Foo
Brenda Choo Foo
Pierre-Constantin Charles
Marie-Denise Claude
Du Diep
Henri-Robert Durandisse
Athena Georgaklis
Ourania Georgoulas
Sheiley Giraud
Ana Luisa Iturriagua
Nathaly Kim
Hyelim Kim
Hector Lozano
Annette McLeod
Caroline Méthot
Cathy Mujinga Mpinga
Gary Obas
Jean-Romel Obas
Alexandra Philoctete
Luc Rabouin
Adela Ranellucci
Rhonda Dawn Richardson
Yaroslaw Rudakow
Ricardo Sobenis
Eric Springhetti
Gregory St-Elien
Claude Toussaint
Bangaly Traoré
Vicky Variantzas
Shirleen Weekes

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Journée des jeunes du 17 février 1990

Yves Alavo	Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
Barbara Berger	Attachée politique – Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
Normand Cherry	Ministre délégué au communautés culturelles Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
M.-Thérèse Chicha-Pontbriand	Commission des droits de la personne
Félix Cudjoe	Communauté urbaine de Montréal
Philippe Fils-Aimé	Observateur
Juanita Westmoreland-Traoré	Présidente[26] – CCCI
Raymonde Folco	Vice-présidente aux communautés culturelles[27] – CCCI
Mavis Hairs	Black Coalition
Jacques Johnson	Secrétaire – CCCI
Eugène Oryschuk	Membre – CCCI
Raymond Paquin	Vice-président à l'immigration – CCCI
Camille Tardieu	Agente de recherche – CCCI
Gilles Thériault	Observateur

[26] Jusqu'en juin 1990.

[27] Présidente depuis juillet 1990.

ANNEXE 7

PROGRAMME DE LA TABLE RONDE DU 1er MARS SUR LES JEUNES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES: IDENTITÉ ET INTÉGRATION

8 h 45	ACCUEIL	M. Raymond Paquin Vice-président à l'immigration
9 h 00	OUVERTURE	- Présentation Mme Juanita Westmoreland-Traoré Présidente du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration - Mot de bienvenue de Me Jacques Mongeau Président du Conseil scolaire de l'Ile de Montréal - Mot de M. Normand Cherry Ministre délégué aux Communautés culturelles

THÈME 1: IDENTITÉ ET IMAGE DE SOI

9 h 45	Deux rapporteurs de la Journée des jeunes du 17 février 1990 - Madame Amaniee Choo Foo - Madame Ourania Georgoulas	
10 h 30	PAUSE	
10 h 45	DISCUSSION EN ATELIERS	
12 h 15	BUFFET	
13 h 35	PLÉNIÈRE	

THÈME II: ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Deux rapporteurs de la Journée des jeunes du 17 février 1990
- Monsieur Pierre-Constantin Charles
- Madame Anupa Bir

14 h 00 DISCUSSION EN ATELIERS

16 h 00 PAUSE

RÉUNION DES RAPPORTEURS

16 h 30 MISE EN COMMUN
Rapporteurs du matin: Identité et image de soi
Rapporteurs de l'après-midi: Accès au marché du travail

17 h 00 CLÔTURE DE LA JOURNÉE
Synthèse et mot de la fin
Madame Juanita Westmoreland-Traoré
Présidente du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration

ANNEXE 8

LES PARTICIPANTS À LA TABLE RONDE DU 1er MARS 1990

Nadine Ackad	Commission scolaire Ste-Croix
Yves Alavo	Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
Maryse Alcindor	Commission des droits de la personne du Québec
Tariq Alvi	Centre de recherche action sur les relations raciales
Robert Attar	Commission des écoles catholiques de Montréal
Kwame Philippe Awa	Club des jeunes entrepreneurs des communautés culturelles
Masaoumi Lary Babak	La Maisonnée
Mercédès Barcelo-Chornet	Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
Raymonde Bayard	École secondaire St-Luc
Hélène Beauregard	Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
Cécile Bélanger	Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
Barbara Berger	Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
Stéphanie Bernstein	Au bas de l'échelle Inc.
Anupa Bir	Comité des jeunes de l'Association nationale des Canadiens d'origine indienne
Yaovi Bouka	Club des jeunes entrepreneurs africains du Québec
Magali Brunel	Service des loisirs et du développement communautaire
Delfin Campanile	S.O.S. Racisme
Maurice Chalom	Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
P.-Constantin Charles	La Maisonnée
Normand Cherry	Ministre délégué aux communautés culturelles - MCCI

M.-Thérèse Chicha-Pontbriand	Commission des droits de la personne
Beverly Amanlee Choo-Foo	Étudiante
Luciano Contenta	Ville de Montréal
Michèle Côté	Institut de recherche en santé et sécurité du travail
Roger Côté	C.L.S.C. Côte-des-Neiges
Michel Coulanges	Conseil scolaire de l'île de Montréal
Dominic D'Abate	Centre des services sociaux Ville Marie
John Dalzel	Service de police de la Communauté urbaine de Montréal
Raphaël Delli Gatti	Association italienne des travailleurs et des familles
Lucie Desjardins	École secondaire St-Luc
Pierre Desmarais	Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
Jérôme Di Giovanni	Commission des droits de la personne
Michel Doray	Centre de réadaptation Mont St-Antoine
Emerson Douyon	Université de Montréal, École de criminologie
Robert Drainville	Cegep Ahuntsic
Georges Dussault	Observateur
Molière Estinvil	Commission des écoles protestantes du Grand Montréal
Rosemay Eustache	Comité consultatif des groupes ethniques de la CECM
Philippe Fils-Aimé	Centre de communication des Noirs du Québec
Raymonde Folco[28]	Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
Luis Galvez	Regroupement Tourisme Jeunesse

[28] Présidente depuis juillet 1990.

Ourania Georgoulas	Étudiante
Jocelyne Gervais	Comité de la protection de la jeunesse
Shirley Giraud	Étudiante
Jean Hervé	Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal
Isa Iasenza	Bureau des services aux communautés culturelles Ministère de la Santé et des Services sociaux
Renée Condé Icart	Centre haïtien d'action familiale
Ana-Luisa Iturriaga	Québec Multi-Plus
Alain Jean-Bart	S.O.S. Racisme
Wladimir Jeanty	Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
Jacques Johnson	Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
Konan Koffi	Club des jeunes entrepreneurs
Daniel Lachapelle	Emploi et Immigration Canada
Lise Langevin	Comité exécutif de la Ville de Montréal
Jeanne Lavergne	Observatrice
Benoit Leblanc	Secrétariat à la jeunesse
Alberte Ledoyen	Institut québécois de recherche sur la culture
Jacqueline Lévesque	Secrétariat à la jeunesse
Joseph Lévy	UQAM - Département de sexologie
Ivan Livingstone	Commission des écoles protestantes du Grand Montréal
Jean-François Manègre	Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
Yolande Martineau	Regroupement des services sociaux scolaires
Robert Mathe	Théâtre du POT-AU-ROSE

Caroline Méthot	Regroupement Tourisme jeunesse
Jacques Moïse	Regroupement des organismes de la jeunesse du Montréal métropolitain
Jacques Mongeau	Président du Conseil scolaire de l'Île de Montréal
France Moreau	Regroupement Tourisme jeunesse
Pierre Noël	École secondaire Henri-Bourassa
Suzanne Palumbo	Services éducatifs communautés culturelles Ministère de l'Éducation
Raymond Paquin	Vice-président à l'immigration - CCCI
Juan Pérez	C.L.S.C. Côte-des-Neiges
Joséphine Quallenberg	Psychologue
Arsinoé Quarmie	Commission des écoles protestantes du Grand Montréal
Luc Rabouin	L'Hôte Maison (Maison des Jeunes)
Louise Roy	Caftiers
Ramesh Singal	Sûreté du Québec
Kofi Sordzi	Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
Gennaro Stabile	Centre communautaire Jeunesse de St-Léonard
Marcel St-Jacques	Conseil scolaire de l'Île de Montréal
Lenous Suprice	Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal
Sylvain Tanguay	Conseil permanent de la jeunesse
Camille Tardieu	Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
Lily Tasso	La Presse
Peggy Tchoryk-Pelletier	Cegep St-Laurent
Gilles Thériault	Observateur

Bangaly Traoré	Étudiant
Bernard Trudeau	Conseil scolaire de l'île de Montréal
Pamela Vergara	Étudiante
Juanita Westmoreland-Traoré	Présidente[2] - CCCI
Nancy Williams	Service à la famille chinoise
Joseph Xénopoulos	École primaire Socrates - Campus III
Rosalind Zinman	Commission des écoles protestantes du Grand Montréal

[2] Jusqu'en juin 1990.

ANNEXE 9

CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION

Présidente:	**Raymonde Folco***
Vice-présidente aux communautés culturelles	**Eleni Bakopanos****
Vice-président à l'immigration	**Raymond Paquin**
Membres:	**Maurice Chalom** **Celestino D'Andrade** **Jean-Guy Dubuc ***** **Irène Ellenberger** **Gilles Fortin ***** **Jean Luc Gouveia** **Wladimir Jeanty** **Antoine Khalo** **Paul Krivicky** **Nicole Saint-Germain** **Antoine Tchipeff** **Marc Yang Va *****
Participent également aux séances du Conseil sans droit de vote:	
Sous-ministre du Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration	**Norman Riddell**
Secrétaire	**Jacques Johnson**

* Madame Raymonde Folco est entrée en fonction comme présidente en juillet 1990.

** Madame Eleni Bakopanos est entrée en fonction comme vice-présidente en novembre 1990.

*** Ces membres sont entrés en fonction en avril 1991 en remplacement de Mesdames Meredith Barcelo-Chornet, My Tran Duong et Monsieur Miguel Monstrichard.

Le secrétariat du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration est situé au:

4e étage
Tour de la Place-Victoria

Adresse postale:
C.P. 158,
Tour de la Place-Victoria
Montréal, Québec
H4Z 1C3

Téléphone:
(514) 873-8501